Current Issue Review

82-11E

FARM BUSINESSES: THE IMPACT OF HIGH INTEREST RATES

Leonard A. Christie
Science and Technology Division

8 February 1982
Revised 14 August 1991

Library of Parliament
Bibliothèque du Parlement

Research Branch

The Research Branch of the Library of Parliament works exclusively for Parliament, conducting research and providing information for Committees and Members of the Senate and the House of Commons. This service is extended without partisan bias in such forms as Reports, Background Papers and Issue Reviews. Research Officers in the Branch are also available for personal consultation in their respective fields of expertise.

© Minister of Supply and Services Canada 1992

Cat. No. YM32-1-82-11-1991-08E

ISBN 0-660-14456-5

N.B. Any substantive changes in this publication which have been made since the preceding issue are indicated in **bold print**.

CE DOCUMENT EST AUSSI PUBLIÉ EN FRANÇAIS

92-05848/

CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

FARM BUSINESSES:
THE IMPACT OF HIGH INTEREST RATES

ISSUE DEFINITION

During recent years, high interest rates on farm credit have greatly affected the profitability and even the viability of farm enterprises. At a time when many farms have suffered diminished cash-flow due to the divergence of their costs and commodity prices and reduction in equity based on land value, interest payments on outstanding debt have been a significant factor in increased farm bankruptcies, foreclosures and forced sales.

The problems and hardship caused by high interest rates moved farm organizations and Members of Parliament to appeal for programs to help farmers in financial distress. Federal and provincial governments were constrained to implement programs of limited assistance and to reappraise the farm credit system.

Three main issues arise from this situation. The most immediate issues are the form, extent and duration of assistance given to farmers to offset the cost of credit and legislation to allow an insolvent farmer to have an orderly liquidation of assets or time to make a proposal for financial reorganization or adjustment of debts. In the longer term, farm credit institutions could become more responsive to the needs and circumstances of farmers, particularly in providing sufficient credit at an affordable cost.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

BACKGROUND AND ANALYSIS

A. Evolution of the Farm Cash-Flow Interest-Payment Problem

In 1978, few farmers, businessmen and analysts expect[ed] that, by late 1981, interest rates would reach nearly 23% per annum for low-risk commercial loans. The volatility of interest rates in 1980 reinforced their assumptions that inflation could somehow be accommodated and that high interest rates would be politically untenable. Although the costs of farm inputs were increasing, farm cash receipts rose strongly during 1980 and 1981. Furthermore, a decade of land price inflation had greatly increased the equity of many farmers. Consequently, with confidence about future income, many farmers took on more debt as the banks readily increased farm lending.

The development of this problem is shown by several indicators in Table 1. By the spring of 1981 the income-credit squeeze became evident to many farmers as farm input costs soared. In that year, total operating expenses rose over 19% higher than in 1980 and interest payments claimed over 19% of total operating expenses. During much of 1981, interest rates rose sharply and many farmers with floating interest rate loans or who were arranging mortgage renewal faced potentially crippling debt charge payments. Interest payments are still a major expenditure in most provinces, particularly in Saskatchewan and Alberta where they comprise 15% of provincial total operating expenses. Among the one-third of Canada's farmers who are the most productive yet carry most of the farm debt, interest payments represent a much larger percentage of their total expenditures. In 1990, interest payments of all farmers, after rebates, increased by about 1.5% over 1989 or by $30.1 million. Those payments claimed an increasing share of farm net cash income* during the past four years, equivalent to 27.2% in 1990.

Interest rates moderated during 1982 and eventually stabilized at 11.0% until the first quarter of 1984. Thereafter, in response to rising rates in the United States and from the Bank of Canada,

---

* Net cash income = total cash receipts less operating expenses (excluding interest payments and depreciation.

TABLE 1: AGRICULTURAL ECONOMIC INDICATORS[1]

Item	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	Q4 1990	Q1 1991	Q2 1991
Bank Prime Rate	12.90	14.25	19.29	15.81	11.17	12.06	10.58	10.52	9.52	10.83	13.33	14.06	13.25	11.58	10.08
5-year Mortgage Rate	11.98	14.32	18.15	17.89	13.29	13.58	12.13	11.21	11.15	11.65	12.06	13.35	12.83	11.67	11.25
FCC Long-Term Loan Rate	10.75	13.00	14.00	16.50	13.08[1]	14.4[1]	13.00[3]	11.44[4]	11.53	12.47	12.36	13.31	13.19	12.34	11.78
Consumer Price Index (annual rate)	9.2	10.2	12.5	10.8	5.8	4.4	4.0	4.1	4.0	4.1	5.0	4.8	4.9	6.4	6.3
Farm Input Price Index (annual rate)	16.8	9.7	14.3	3.2	1.1	2.6	0	1.8	1.6	2.8	2.9	1.5	2.3	2.9	-
Index of Farm Prices of Agr. Products (annual rate)	16.0	8.2	7.9	-1.9	-0.5	5.4	-5.5	-3.9	-1.2	6.1	5.7	-3.3	-5.5	-6.1	-7.9[7]
Farm Interest Payments as % of Total Operating Expenses--Canada[5]	14.4	15.3	19.2	17.5	14.5	14.4	13.5	13.6	13.3	13.3	13.2	13.2	-	-	-
Index of Farm Real Estate Value per Acre (1981=100)	70.6	88.9	100.0	99.8	95.3	90.7	84.1	77.7	71.7	70.9	74.4	77.3	-	-	-
Steers, A1,2-1000 lbs+, Toronto, $ per cwt.	80.23	80.74	80.00	80.54	78.98	85.30	81.60	83.05	88.89	87.35	88.73	89.06	91.59	90.56	89.90
Hogs, Index 100, Ontario, $ per cwt.	64.15	59.08	70.01	83.32	70.75	72.65	68.50	81.57	79.61	63.05	62.90	73.37	71.52	69.85	72.42
Corn, No. 2 CE, Chatham, & Ont., $ per tonne (crop year ending)	107.68	118.92	151.95	114.68	116.54	160.03	138.68	114.72	87.21	93.05	140.24	117.97	98.25	101.84	102.42[7]
Wheat, 1 CWRS-CWB Export, Thunder Bay, $ per tonne (crop year ending)	177.32	215.38	246.62	214.31	204.64	215.21	235.33[6]	249.12	180.72	191.12	247.27	213.19	149.38	154.85	156.22
Exchange Rate US $ per Can. $	0.8536	0.8554	0.8340	0.8103	0.8114	0.7723	0.7325	0.7197	0.7541	0.8124	0.8445	0.8570	0.8614	0.8652	0.8705

(1) Annual or period average except as noted. (2) April 1st, until 1982. (3) Annual average for 20-year loan rate. (4) Average for 15-year rate since 1986. (5) Total interest payments before rebates. (6) Lower St. Lawrence since 1985. On 18 March 1985, differential between Thunder Bay and St. Lawrence ports was $24.83 per tonne. (7) April-May average.

Sources: *Bank of Canada Review*; Statistics Canada; Agriculture Canada.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

interest rates escalated on two occasions: to 13.5% in July 1984 and to 13.0% in mid-February 1986. By March 1987, the prime rate had receded to 8.75%, which was the lowest level since March 1978. After April 1987, the prime rate steadily advanced to 10.50% by 8 October 1987. However, immediately after the stock market crisis on 19 October 1987, the Bank of Canada increased cash reserves in financial institutions and lowered the bank rate; the prime rate went down to 9.75%. On 8 December 1988, the prime rate increased to 12.25%, and then to 13.50% from 22 March 1989 to mid-February 1990. By 20 April 1990, the prime rate reached 14.75% and remained at that level until mid-August. Thereafter, the prime lending rate steadily decreased to 12.75% by the end of December 1990 and to 9.75% by 9 May 1991. That is the lowest rate since the first quarter of 1988.

During 1990, the U.S. prime rate remained steady at 10.00% until December, when it decreased to 9.50%. At 9 May 1991, that rate is 8.50%.

On 6 April 1987, Farm Credit Act interest rates reached their lowest level since October 1979; the rate on a loan for 15 years or more was 11%. However, the rates have changed since that date as indicated in Table 1. Since 2 August 1991, 5, 10 and 15-year fixed term loans are 11.875%, 12.25% and 12.25% respectively. Farm syndicate loans are 11.875%. Shared risk mortgages are now 11.5%. These rates are higher than in the last quarter.

Realized net farm income for Canada in 1990 was 28.1% below the 1989 level. Six provinces had lower realized net income than in 1989, ranging from -0.8% to -70.8%. These provinces in ascending order of loss are as follows: Nova Scotia, Prince Edward Island, Ontario, Alberta and Manitoba, Saskatchewan. Realized net income represents the amount left for family living, from total cash receipts after operating expenses and depreciation; it includes the value of farm produce consumed by the family.

In 1991, according to Agriculture Canada's mid-year forecast, realized net income of all Canadian farms is projected to be $3.20 billion or 7.7% higher than in 1990. The two provinces expected to suffer reductions in net income are Prince Edward Island and New Brunswick. This projection includes payments that farmers will receive

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

through the gross revenue insurance programs (GRIP), the Net Income Stabilization Account (NISA), the Potato Growers Compensation Program and other existing programs. Nevertheless, when realized net income is adjusted by the Consumer Price Index for inflation, the 1990 and 1991 levels in the Prairie Provinces are the lowest experienced during the past decade. In Ontario, realized net income in 1990 and 1991 decreased severely for the third time since 1982. These inflation-adjusted trends are shown in Figure 1, in constant 1991 dollars.

It should be noted that the projected increase in realized net income in 1991 measured in current dollars, is due to higher program payments. Market receipts, without program payments, are projected to be 5.0% lower for the entire country than in 1990. Market receipts may be lower in every province except Newfoundland, Nova Scotia and British Columbia. The three provinces likely to suffer reductions in market receipts of 20% or more are Prince Edward Island, New Brunswick and Saskatchewan. As a result of the US-EEC trade war, grain producers in the Prairie Provinces will experience the lowest initial prices on record in inflation-adjusted terms. The initial payment in 1991-92 for No. 1 Canada Western Red Spring wheat is $95.00 per tonne, which is almost 30% lower than last year's initial payment.

B. Immediate Impacts

1. Bankruptcies

The rate of farm bankruptcies is one of the prominent impacts attributable in part to high interest rates. Bankruptcies from 1979 to 1988 are classified by farm type in Table 2. In perspective, the number of farm bankruptcies per year has been small relative to the total number of business bankruptcies and to the total number of farms. As a percentage of all business bankruptcies, farm bankruptcies were 2.2% in 1979, 3.9% in 1989 and 0.8% in 1990. The number of farms going bankrupt is about one-tenth of 1% of the total number of farms in Canada or about one-half of 1% of farms with $50,000 or more of gross sales. The farm bankruptcy figures should be interpreted carefully because they are only one aspect of farm financial problems.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

From 1989 to 1990, bankruptcies increased by 21.9% to 407, the highest number since 1986. Over the ten-year period in which these statistics have been collected, the livestock and field crop sectors have suffered the greatest losses, as shown in Table 2. While bankruptcies among livestock producers have decreased, failures in field crop enterprises have continued at a higher level since 1986. The mixed livestock and field crop enterprises were the third most affected group. From January 1979 to 30 June 1991, 4,695 farm businesses terminated in bankruptcy.

During 1990, bankruptcies among field crop farms were concentrated in Saskatchewan (74.7%). Livestock enterprise failures were mainly in Quebec (37.6%) Saskatchewan (23.8%) and Alberta (11.9%). The number of bankruptcies in the first two quarters of 1991 (Table 3) are approaching the highest quarterly levels of 1984 when the interest coverage ratio shown in Figure 2 had gone through a period of substantial reduction.

2. Other Indicators of Farm Business Problems Attributable to High Interest Rates

Quantifying the true depth and extent of economic problems among farm businesses is difficult. Farm bankruptcy statistics indicate only part of the story since they do not fully account for the number of farm business failures which have occurred. We do not know the full extent of foreclosures, power-of-sale actions, and private sales. The University of Manitoba determined that for every farmer declaring bankruptcy in the province in 1985, about four farmers left the industry by making quit claims and two left by other means. The Ontario Federation of Agriculture estimated that for every farmer declaring bankruptcy, as many as 10 farmers were under pressure to sell out. Furthermore, it is difficult to determine which impacts are due to high interest rates and difficulties in arranging refinancing as opposed to financial management problems. Any picture of economic distress will also be clouded by the actions of farmers attempting to improve their cash position, reduce risk and protect their business reputation.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Figure 1. REALIZED NET FARM INCOME

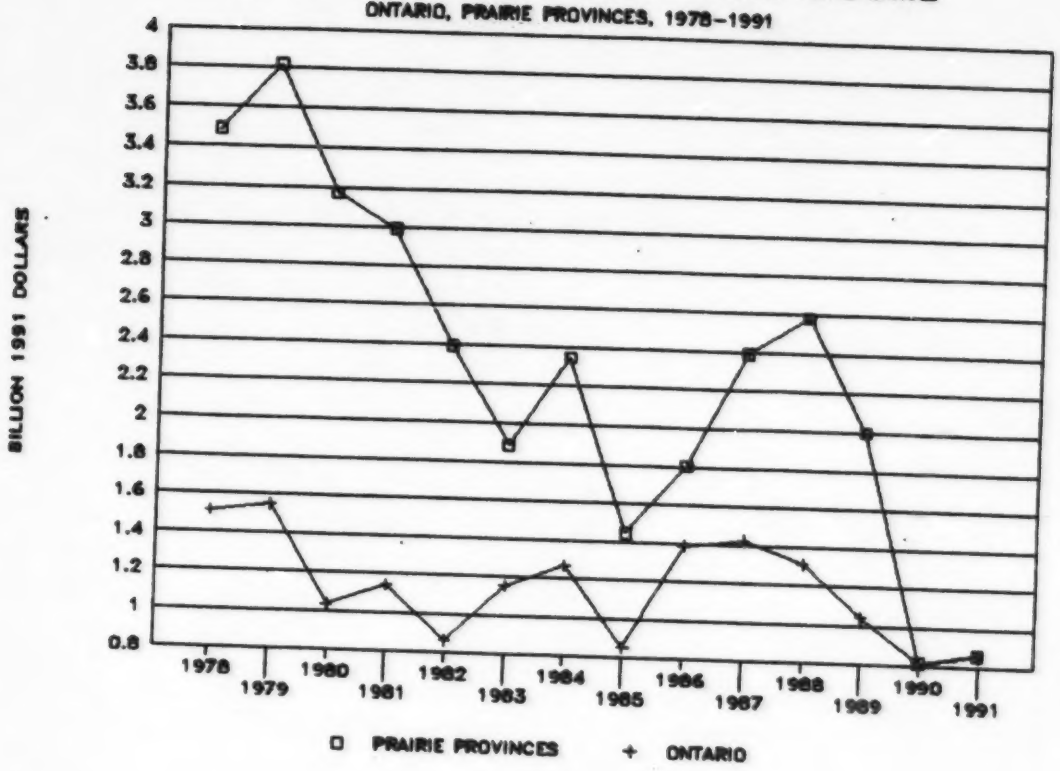

Figure 2. INTEREST COVERAGE RATIO

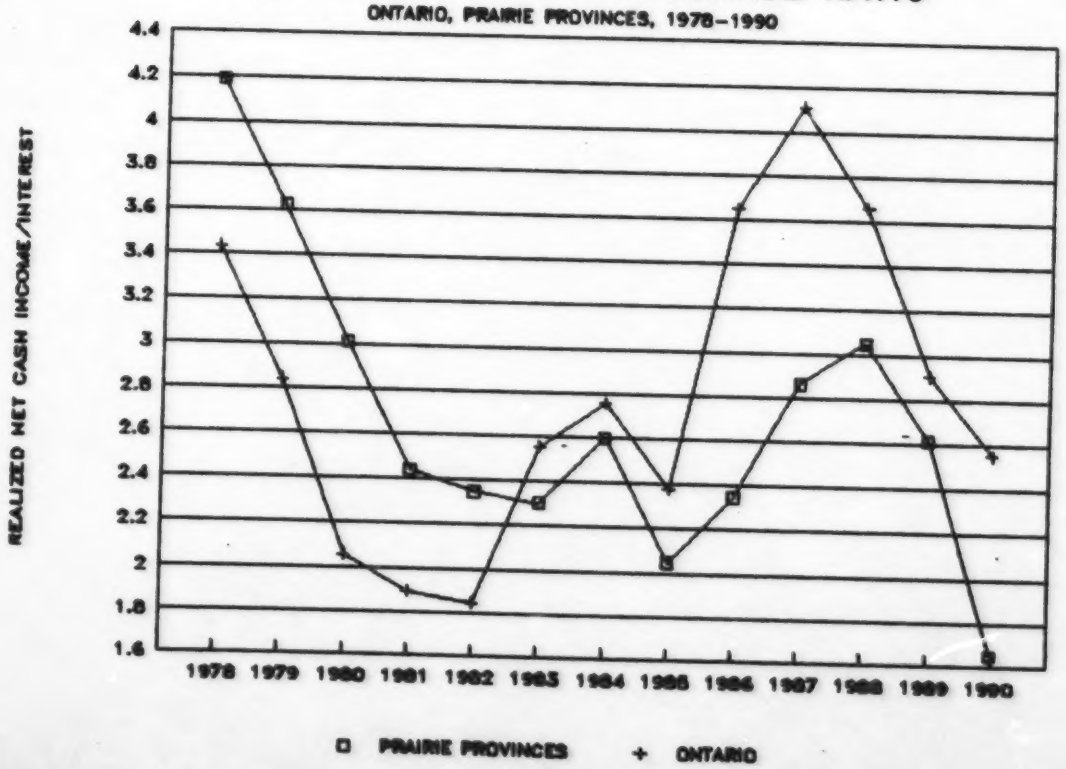

TABLE 2: ANNUAL FARM BANKRUPTCIES, 1979 TO 1990

Type of Farm	Number Filed											
	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989[1]	1990[1]
Livestock	53	98	126	188	209	239	201	164	82	57	-	-
Field Crops	17	44	31	83	132	138	126	115	129	154	155	146
Fruit & Vegetable	9	8	10	8	23	18	18	19	9	20	14	17
Livestock & Field Crop Mixed	18	31	36	37	62	82	85	75	76	55	54	102
Miscellaneous Specialty	28	41	58	94	62	74	78	67	58	39	-	-
TOTAL	125	222	261	410	488	551	508	440	354	325	334	407

[1] Bankruptcy Branch changed the classification system in September 1989, breaking the statistical comparability of some classes of farms.

Source: Canada, Consumer and Corporate Affairs, Bankruptcy Branch, Ottawa, January 1991.

TABLE 3: NUMBER OF FARM BANKRUPTCIES BY QUARTER, 1989 to 1991

Type of Farm	S.I.C. Code[1]	1989	1990				1991	
		Oct. -Dec.	Jan. -Mar.	Apr. -June	July -Sept.	Oct. -Dec.	Jan. -Mar.	Apr. -June
Livestock	011	22	21	21	21	38	23	33
Field Crops	013 & 014	39	47	37	30	32	43	55
Fruit & Vegetable	015	5	2	3	2	10	5	7
Livestock, Crop & Hort. Combination	017	17	29	26	27	20	38	36
Animal Specialties	012	(	3	4	4	12	8	4
Horticultural Specialties	016	(8	4	5	6	3	9	9
TOTAL AGRICULTURE	01	91	106	96	90	115	126	144

(1) 1980 Standard Industrial Classification which was applied by the Bankruptcy Branch in September 1989.

Source: Canada, Consumer and Corporate Affairs, Bankruptcy Branch, Ottawa, July 1991.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Arrears on loans are an indicator of financial stress. Only 7.0% of all 70,354 *Farm Credit Act* (FCA) loans were in arrears at 31 March 1976. The total arrears of amounts above $100 represented only 6.4% or $9.56 million of the amount owed to the Farm Credit Corporation in the previous 12 months. At the end of the 1984-85 fiscal year, the percentage of FCA accounts in arrears increased from 12.4% in the preceding year to 15.3%. The amounts owed above $500 increased by 49% from $107 million to $160.3 million at 31 March 1985. By 31 March 1988, 18.3% of 71,793 FCA accounts were in arrears totalling $377.6 million. At 31 March 1989, 15.5% of 66,913 FCA active accounts were in arrears totalling $283.9 million. At 31 March 1990, 13.6% of 63,628 FCA accounts were in arrears totalling $192.7 million. By 31 March 1991, 12.1% of 61,281 accounts were in arrears amounting to $132.9 million. At 30 June 1991, 20.9% or 12,802 accounts of 61,312 active accounts were in arrears amounting to $166.6 million. That compares with 22.0% or 13,927 accounts in arrears among 63,370 active accounts and an amount of $231.4 million on the same date in 1990. While the financial indicators were improving, the number of farm properties held by the FCC increased from 825 at the end of February 1988 to 2,259 at 31 March 1991. By 30 June 1991, real properties on hand totalled 2,310 compared to 1,767 one year ago.

Farm debt outstanding in Canada totalled $22.54 billion at 31 December 1989. In constant dollars, based on the gross domestic product implict price index as a measure of changing purchasing power, that amount was 5.8% below 1988 and 17.1% below the peak level of 1986. By 31 December 1990, farm debt outstanding reached $23.78 billion.

The percentage of loans used for debt consolidation is another indicator of difficult financial times. The combined percentage of *Farm Credit Act* loans used to refinance both land-secured debts and other debts increased from 30.6% in 1978-79 to 52.2% in 1982-83. Again in 1983-84, 51.2% of the $778.9 million in all loans was used to repay such debts. By 1988-89, the percentage of newly approved loans used to repay land-secured debt and other debt was 41% compared to 61.1% in the preceding year. At 31 March 1991, 42.1% of the amount loaned was used for refinancing. By 30 June 1991, the percentage of FCA loan funds used for refinancing increased to 46.5%.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

The ratio of realized net cash income* to interest on indebtedness (interest coverage ratio) is an indicator of the capacity to service debt and of the vulnerability of agriculture to the debt load at current interest rates. Between 1973 and 1975, farmers in Canada had $8.24 to $7.63 of net income for every dollar of interest payments. Thereafter, as interest rates and payments increased relative to stagnating net income, the ratio decreased considerably. The realized net cash income per dollar of interest payments across Canada was $3.33 in 1979, $3.39 in 1988 and $3.02 in 1989. However, in 1990, net income per dollar of interest payments was $2.35 for Canada and lower in the western provinces, being $1.36 in Saskatchewan and $1.65 in Alberta **(see Figure 2)**.

The 1984 Farm Survey by the Farm Credit Corporation indicated that the financial plight of some of Canada's most productive farmers was more serious than previously comprehended. One-third of the farmers surveyed had low equity of around 60% or less and carried nearly 80% of the total farm debt. They were Canada's youngest farm operators and produced about one-half of the nation's food output. These younger farmers were suffering the most financial stress.

The 1988 Farm Survey showed that one-third of the farms surveyed had an average equity of 55%. The equity position of these farms had worsened in the Prairie and Atlantic regions. Low-equity farms in these regions carried 10% to 17% more liabilities per dollar of assets than in 1984, but in Saskatchewan the liabilities per dollar of assets had increased by 38%. These farmers carried about 75% or $16.9 billion of the total farm debt and consequently, the greatest burden of financial stress. They represented Canada's youngest and most productive farmers, who produced about 45% of the nation's agricultural production.

The 1990 FCC Farm Survey showed that one-third of the farms, operated by the youngest and most productive farmers, are carrying 80.7% or $17.92 billion of the total farm debt. Although their total liabilities have increased in all provinces except Alberta and British Columbia, the liabilities per dollar of assets and per dollar of farm revenue have

---

* Realized net income less income-in-kind plus interest; represents cash for living and debt repayment from the farm enterprise.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

decreased for this group in all provinces. Consequently, their equity position on a national basis has improved to 60%, since the previous survey. However, their equity and share of farm debt is the same as in 1983. The equity of all farmers improved slightly to 82.7%, while total farm debt decreased marginally.

C. How Well Can Farmers Cope With High Interest Rates?

We have dealt with some of the extreme effects of high interest rates. Of course, many farm businesses may in fact be in no danger of bankruptcy or foreclosure but, because of high interest rates or other factors, may be operating at far less than a fair return on investment. Recent studies (*Farm Incomes in Canada*, George L. Brinkman, Economic Council of Canada, 1981) have shown that if capital gains are taken into account, farm operations can be as profitable as businesses of similar size. Despite any immediate benefits derived from capital appreciation, farmers point out that it does not produce cash-flow, which they need for reinvestment and for day-to-day expenses.

Furthermore, liquidating assets to realize capital gains is likely to be difficult in times of general financial duress. The problem is intensified by the decline in land values that occurred in most provinces from 1982 to 1987, and into 1988 in the Prairie Provinces. Consequently, farmers have experienced capital depreciation and restrictions on credit based on the reduced equity in their enterprises.

Another problem for farmers arises from their role as price-takers in a competitive market structure. Even with marketing organizations, farmers have difficulty passing on higher costs immediately to consumers. Higher interest costs are no exception. The problems of adjustment to high interest rates are just as formidable for farmers as for other businessmen.

On the other hand, we must recognize that farm income stability has been enhanced in recent years and that the relative wealth of established commercial farmers cushions the impact of high interest rates. Furthermore, good financial organization and long-term planning are practised on many farms. Although agriculture has become a highly capital-

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

intensive industry dependent on credit to maintain and improve farm production, farmers in general are not highly leveraged. The equity of Canadian farmers decreased from 85% in 1981 to 80% in 1988. However, the equity of even good farm managers can be eroded in difficult economic periods.

D. Outlook and Long-Term Impacts

During the past several years, short-term and long-term interest rates have been much further above the inflation rate than during the years prior to 1980. During the first quarter of 1991, the real interest rate based on the chartered banks' prime rate averaged 5.14%. In the second quarter, it decreased to 3.82%.

The trend to lower nominal interest rates could be limited by the Bank of Canada's ongoing policy of monetary restraint to bring about price stability. The budget paper of 26 February 1991 notes that the reduction of inflation, rather than expansionary monetary policy, is the only way to lower interest rates permanently. It states that "the government and the Bank of Canada are determined to eliminate inflation." Accordingly, the inflation target policy aims to reduce the annual increase of the consumer price index to 3% by the end of 1992 and to 2% by the end of 1995.

At the Bank of Canada Board of Directors' meeting in February 1991, Mr. John Crow, the Governor, emphasized that any reduction in short-term interest rates should be sustainable and consistent with the easing of inflationary pressures. The easing of domestic cost pressures was still not very evident. Consequently, at the meeting of the Board of Directors in March 1991, the Governor noted that the bank's monetary policy operations since mid-February were aimed at resisting speculative pressures that might lead to excessive and unsustainable decreases in short-term interest rates. At the meeting of the International Monetary Fund, in the last week of April 1991, the New Minister of Finance, Mr. Don Mazankowski, indicated to reporters that it was important to maintain the government's current monetary course in order to restrain inflationary pressures and expectations. In a speech to the Investment Dealers Association of Canada

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

on 17 June 1991, Mr. Crow reiterated this policy and noted the continued monitoring of costs and prices.

Economic hardship in the agricultural sector can have far-reaching impacts affecting the welfare of many people other than farmers and their families. We have observed the extension of such problems into the farm machinery industry and other farm supply industries as farmers have been forced to curtail expenditures and new investment. By 1985, manufacturers' shipments of farm machinery decreased 28.7% from the 1981 peak level to $808.6 million, their lowest value since 1974. The average number of hourly-paid employees in this industry also decreased by 48% from the 1981 level, to about 5,400. By 1989, shipments advanced to $1,135. However, in 1990, shipments were only 6.7% less than those of the preceding year. In January 1991, the number of hourly-paid employees was reduced to 5,200 or 26.8% less than a year before.

E. Where Does the Issue Stand Now?

While it is recognized that all farmers in financial difficulty cannot be maintained in business, a laissez-faire decimation of good entrepreneurs in the productive mainstream of agriculture is unacceptable. The consensus is that some farmers should receive short-term assistance to enable them to remain in business until more effective long-term initiatives for farm credit are developed.

The federal Minister of Agriculture suspended all foreclosure actions by the Farm Credit Corporation from 5 November 1984 until 15 January 1985. Since that date, appeal boards reviewed the financial situation of farmers facing an FCC foreclosure and made recommendations to the Corporation. In mid-September 1985, the Minister declared a second moratorium on FCC foreclosures pending government decisions on debt review legislation and a review of the FCC's mandate, the results of which have not been published. One year later, the moratorium remained in effect while Farm Debt Review Boards and the Canadian Rural Transition Program commenced operations. The Minister then announced a controlled phase-out of the moratorium effective 1 May 1987. Farmers facing FCC recovery action may apply to the Debt Review Boards and the Rural Transition Program. At

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

the 1989 federal-provincial agriculture ministers' conference, the federal Minister of Agriculture stated that the review of the FCC's mandate was not yet completed.

The Federal-Provincial Conference of Ministers and Deputy Ministers of Agriculture, meeting in November 1984, recommended immediate action on extending the Special Farm Financial Assistance Program of the FCC for two years, extending the Small Business Bond Program to 1989, providing fixed interest rate loans for one- to five-year terms under amendments to the *Farm Improvement Loans Act* and improving the uniformity of cash advance programs for all commodities.

The Ministers outlined other proposals for further review. These are to amend the *Farm Syndicates Credit Act* so that two farmers could jointly obtain credit to buy machinery; to encourage commercial lenders to use new credit instruments (long-term fixed-rate loans, accrued interest rate mortgages, shared appreciation mortgages and shared risk mortgages); to examine the development of a protection scheme against interest rate increases on commercial mortgage loans; to provide guarantees for expanded mortgage credit from private individuals under more favourable conditions than commercial sources; to examine the feasibility of a farmer-controlled bank; and to encourage parliamentary progress on agribonds.

At their 1989 conference, federal and provincial agriculture ministers indicated they were not ready to implement a new farm credit policy. The Canadian Federation of Agriculture was expecting some action on its proposals for lower interest rates, financing programs for beginning farmers and a new mandate for the FCC. In their 1990 meetings, the agriculture ministers focused on income support measures for the grains and oil seeds sector, particularly on the safety net programs and the allocation of $450 million of interim federal support.

Farm finance was discussed at the First Ministers' Conference at Halifax in November 1985. The federal and provincial Ministers of Agriculture presented a public report to the First Ministers in November 1986 on a national agricultural strategy outlining the elements of long-term action in farm financing, market risk and other areas. The principal activity has been income support through the Special Canadian

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Grains Program, which paid grain growers $1 billion in 1986-87 and $1.1 billion in 1987-88, to offset the reduction in grain prices caused by the subsidy war between the United States and the European Economic Community. Statistics Canada estimates that, in 1989, Canadian farmers received net direct payments totalling $2,973 million from federal and provincial income support programs, which represented 13.2% of total cash receipts.

The Premiers noted, at their annual conference in August 1988, that Canadian interest rates have recently been at high levels relative to inflation and to U.S. interest rates. They discussed the impacts of higher rates on the costs of resource sector enterprises, small businesses and farmers, and on business investment and job creation. Their concern to keep interest rates as low as possible was conveyed to the federal government. The prime rate rose 4.0% after the 1988 meeting, and the spread between Canadian and American prime rates reached 4.75%. At the 1989 and 1990 conferences, the Premiers repeated their complaint about high interest rates.

The implementation of the *Farm Income Protection Act*, particularly GRIP and NISA, was the major topic at the July 1991 meeting of agriculture ministers. The federal minister of agriculture, Mr. Bill McKnight, stressed the shared responsibility for program funding, consistency in the federal-provincial agreements on GRIP and NISA, and cooperation on the analysis for an early GRIP payment. With regard to special assistance measures (third line of defence under section 11 of the Act), that are outside the scope of the current GRIP/NISA agreements, the federal government has agreed to provide funding this year and the provinces will undertake measures for adjustments in agriculture.

From 1 April 1985, the FCC offers shared risk mortgages to farmers qualifying for a loan from the Corporation. Annual change in the interest rate of the mortgage is shared equally between the borrower and the Corporation. This new mortgage will protect borrowers against large increases in interest rates because there is a ceiling of 2.5% on interest rate increases over the six-year term of the mortgage. The loan limit is $350,000 for one applicant and $600,000 for more than one. This type of mortgage represents about 50% of FCA loans approved.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

The Farm Credit Corporation has experienced difficulty in reconciling its role as the lender of last resort to higher-risk clients with the requirement that it cover its costs. In fiscal year 1987-88, the corporation had a loss on operations of $511.84 million and a deficit of $854.96 million attributed mainly to a higher allowance for loan losses and to lower interest income from loans. On 11 December 1987, a new Chairman, James Hewitt, was appointed to restore the financial viability of the FCC. A new Vice-Chairman, Gerald Penney, was also appointed. On 15 December 1987, the federal government announced the following interim financing for the corporation: deferral of a loan payment of $103 million due in January 1988; provision of $100 million for corporate losses; provision of $30 million to enable the FCC to participate in financial arrangements made through the Farm Debt Review Boards in 1987-88 and up to $300 million for that purpose during the next three years. The Corporation's 1989-90 annual report shows that its financial position is recovering through fewer loans in arrears and reduction in the total amount of arrears, a considerable reduction in its operating loss, greatly improved equity, and increased lending volume. The latest five-year plan states that further financial restructuring of the FCC will be necessary to restore financial viability.

Provincial government support ranges from credit guarantees for qualifying farmers and interest rate subsidies to restrictions (under The *Farm Land Security Act)* on foreclosures on farm land in Saskatchewan. On 30 July 1986, the Government of Ontario introduced a three-year program of $150 million to reduce interest costs to an effective rate of 8% for heavily-indebted farmers having 10% to 75% equity and a reasonable chance of survival. In 1987, Alberta commenced a $2 billion farm loan program through commercial lenders, with a fixed interest rate of 9% for up to 20 years, for the purpose of restructuring existing debts not exceeding $200,000 per farm family. On 9 February 1987, Manitoba proclaimed the *Family Farm Protection Act* to provide mediation in foreclosure actions and to facilitate court settlements. The Government of Ontario implemented a one-year interest payment reduction program of $50 million for 1991, which will give some 7,000 individual farmers grants of up to $8,000. The

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

program's formula targets the assistance to farms with moderate income and burdensome interest costs.

The Ontario Cattlemen's Association, with help from the Ontario Ministry of Agriculture and Food, set up a financial co-operative in Lambton County in 1990 to enable members to obtain financing at lower rates. The Ministry guarantees 25% of the debt, if the organization's trust fund is depleted. During the past six years, 63 farm financial co-operatives have been established in Saskatchewan.

On 20 July 1990, the first report of the Farm Finance and Management Task Force was released. It made five recommendations: (1) develop a national farm finance policy on the cost and availability of credit; (2) establish a clearly defined role for the FCC (and at least continuation of its current role); (3) extend the mandate of the Farm Debt Review Boards; (4) establish a national program for farm management training, services and information; (5) establish a federal-provincial-industry process to facilitate early action on the recommendations.

In June 1991, the Farm Finance and Management Task Force delivered its final report. The specific recommendations of the report included the following: 20-year fixed interest rate loans to farmers at market rates, that are renegotiable if interest rates decrease; a beginning farmer program with financial assistance up to five years and guaranteed private mortgages; a new lease-to-own program for farmland to be implemented through amendments to the *Farm Credit Act;* the establishment of a national program for farm business management training, services and information; and a training/employment assistance initiative for farm families similar to a program available under the Canadian Jobs Strategy.

PARLIAMENTARY ACTION

Interest rate policy in relation to agriculture has been heavily debated in the House of Commons since October of 1981. Members pointed out that both the Government and financial institutions had a responsibility to investigate the advisability of aid to farmers faced with high interest rates and high input costs. On several occasions, Members

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

asked that action be taken to permit the Farm Credit Corporation to lend more money at reasonable rates and that additional sources of funds be made available to the Corporation. Various noteworthy actions are listed in the chronology.

In the 26 February 1986 budget, the Farm Credit Corporation was authorized to implement a $700 million commodity-based mortgage program for two years beginning 1 April 1986. The program was intended to provide cash flow relief in the short term to about 5,000 farmers by refinancing existing debts of viable FCC clients having 20% to 55% equity. Income volatility was taken into account by indexing the outstanding principal of the new mortgage to the variable prices of commodities chosen by the farmer. Interest was paid at 6% for 10 years on payments amortized for 20 years. Although the program had been previously extended to 31 March 1991, the Budget of 27 April 1989 terminated it in order to reduce federal expenditures by $14.5 million over the next two fiscal years. The Department of Agriculture will continue to reimburse FCC in 1991-92 for interest rate concessions in this program.

On 26 June 1986, the *Farm Debt Review Act* (C-117) was passed by the House of Commons to establish in each province, a Farm Debt Review Board and Panels with authority only to review the financial affairs of an applicant and to facilitate voluntary arrangements between a farmer and his creditors during a stay of proceedings. The Boards are established and functioning in all provinces. By 30 June 1991, since the beginning of the program, 16,248 applications had been received throughout Canada, including 5,282 from insolvent farmers. In the same period, 12,444 applications were completed, of which 8,354 had arrangements signed with their creditors. Program funding is extended to 31 March 1992.

The Canadian Rural Transition Program commenced on 10 September 1986. This program introduced in the February budget provides financial assistance, job counselling, training, relocation assistance and self-employment grants or wage subsidies for farmers leaving farming after 26 February 1986. It is intended to facilitate the transition to new employment for families leaving farming because of financial difficulties. By 30 June 1991, 4,710 applications had been received, of which 3,787 were

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

approved and 106 were pending. Program funding is extended to 31 March 1992.

In the Report on Farm Input Costs tabled in the House of Commons on 29 June 1987, the Standing Committee on Agriculture recommended that the government instruct the FCC urgently to develop its equity financing proposal. The Committee recommended also that the FCC be allowed to hold land for longer than five years and to provide long-term leases with an option for renewal or buy-back of the land. The government is examining the potential benefits of long-term leases but it has stated that it is not at present in a position to make a decision on equity financing. It encouraged the Standing Committee on Agriculture to examine thoroughly the merits and difficulties of equity financing for agriculture, as well as its cost effectiveness and private sector involvement.

In April 1988, the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry published the report of its study, entitled *Financing the Family Farm to the Year 2000*. That Committee made recommendations to maintain and improve the mediation role of the Farm Debt Review Board, to maintain the Farm Credit Corporation as a direct lender, to provide farm management information systems, and to create a secondary agricultural mortgage market. At 20 December 1989, the Committee updated its report and reaffirmed its previous recommendation concerning the Farm Credit Corporation's mandate. It recommended the examination and renewal of the Farm Debt Review Board Program and the Canadian Rural Transition Program. The Committee recommended also the establishment of a disaster relief fund to assist with income shortfalls.

On 28 July 1988, the Standing Committee on Agriculture tabled its report entitled *The $22 Billion Dollar Problem: Options for the Financial Restructuring of Farm Debt*. The Committee recommended that the FCC have both a commercial and policy role in agricultural lending, and receive compensation for the latter. It recommended that FCC ownership of farm property be extended beyond five years to allow participation in long-term leases and lease-purchase arrangements. The government is advised to give a positive signal of support for private sector development of equity financing. Innovative programs for shared-appreciation

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

mortgages, variable rate mortgages and an interest stabilization plan are recommended. The Committee's recommendations on the Federal Debt Review Boards included the use of more uniform and equitable guidelines on farm viability and debt restructuring, and the provision of a report to the farmer outlining the Board's recommendations where no agreement is reached with the creditors.

On 9 May 1991, the Standing Committee on Agriculture tabled a report entitled "Farm Debt Update - 1991." The report, based on the FCC 1990 farm survey, notes that the total farm debt outstanding of $22.2 billion at 1 January 1990 is only slightly lower than the 1987 peak level and that average debt per farm has increased in all provinces except British Columbia, Saskatchewan and Manitoba. Excess debt remains almost unchanged since 1987 at $4.88 billion, with about 78% of the national farm debt being serviceable. Some 19% of farmers in Canada are hardly able to service their debt and another 10.6% have severe debt service problems. The possible direction of farm debt and the percentage of farmers in various risk categories are examined under five different projections of financial conditions in 1992. Recommendations are not published in this report.

CHRONOLOGY

18 July 1959 - The *Farm Credit Act*, an Act to provide for the extension of long-term mortgage credit to farmers, received Royal Assent, establishing the Farm Credit Corporation. The Act enables the Corporation to loan up to 25 times its capital.

September 1975 - The Bank of Canada focused on combating inflation through lower monetary growth. In November, the Governor of the Bank of Canada announced targets for M1 growth (M1 being currency in circulation plus demand deposits in chartered banks).

10 March 1980 - To adapt to short-term interest volatility, the Bank of Canada adopted a floating Bank Rate to be set weekly at 0.25% above the average percentage yield of 91-day Treasury Bills at Thursday auctions.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

December 1980 - The United States and Canadian prime rates reached 21.5% and 18.25% respectively.

1 April 1981 - Despite calls by farm lobby groups for moderation, the FCC raised rates to 14% following its policy to reflect the previous six-month average of rates of return on long-term government bonds.

26 August 1981 - Canadian Bank Rate was set at the unprecedented high of 21.03% Commercial loan rate for the chartered banks' best customers was 22.75%.

October 1981 - Farm Credit Corporation raised its rate to 16.75%.

12 November 1981 - The federal budget provided $50 million for loans, through FCC, at 11.75% to farmers in difficulty with higher current interest rates. Small Business Development Bonds were extended to farmers.

30 March 1982 - Bill C-88, An Act Respecting Loans to Farmers, was passed by the House of Commons. It provided interest rebates and raised loan limits to farmers. The FCC's capital was raised to $225 million and the Corporation was permitted to obtain funds in capital markets.

28 June 1982 - In its new budget the federal government provided $100 million more for the Special Farm Financial Assistance Program to farmers in financial difficulty, allowing an expansion of loans by the FCC and an extended interest rebate program.

29 November 1982 - Bank of Canada abandoned monetary targeting of MI.

16 December 1982 - Royal Assent given to Bill C-134, *Farm Loans Interest Rebate Act (No. 2)*.

16 March 1983 - Second reading and referral to Committee of Bill C-653, An Act to Amend the Farmers' Creditors Arrangement Act. It was terminated at the adjournment of the session.

22 August 1983 - Semi-annual adjustment of FCC interest rates was abandoned. Periodic adjustments based on Crown corporations' rate and the cost of FCC borrowing will be made by Orders in Council.

9 May 1984 - Bill C-17, An Act Respecting Bankruptcy and Insolvency, was given second reading and referred to the Standing Committee on Finance, Trade and

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Economic Affairs. It was terminated by the dissolution of the 32nd Parliament.

March 1985 - The Standing Committee on Finance, Trade and Economic Affairs reviewed the discussion paper entitled *Tax Issues in Agriculture* and made recommendations concerning the write down of certain loans by the FCC, and the design and implementation of an agribond program.

1 April 1985 - The Farm Credit Corporation introduced shared-risk mortgages.

23 May 1985 - The federal budget introduced a lifetime exemption of $500,000 for capital gains on the sale of farm property and extended farmers' access to the Small Business Bond Program.

28 June 1985 - The *Farm Improvement Loans Act* was extended from 1 July 1985 to 30 December 1986.

10 July 1985 - Federal Minister of Agriculture, the Honourable John Wise, announced an in-depth review by the Farm Credit Corporation of its mandate and role, to be reported by the end of September. The results of the review have not yet been made public.

1 April 1986 - The Farm Credit Corporation introduced commodity-based mortgages at 6% interest.

26 June 1986 - Bill C-117, the *Farm Debt Review Act*, was passed by the House of Commons.

10 September 1986 - The Canadian Rural Transition Program commenced.

18 December 1986 - Bill C-31 was passed to extend the *Farm Improvement Loans Act* to 30 June 1987.

1 May 1987 - The moratorium on FCC foreclosures began to be phased out.

30 June 1987 - Bill C-78, the *Farm Improvement and Marketing Cooperatives Loans Act* was passed by the House of Commons to raise the borrowing limit to $250,000 at a prescribed interest rate and to broaden the application of the Act.

11 & 14 December 1987 - New Chairman and Vice-Chairman were appointed to the FCC.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

15 December 1987 - The federal government provided interim financing to alleviate financial problems of the FCC.

31 March 1989 - In the Budget of 27 April, the commodity-based loan program was terminated.

20 July 1990 - The first report of the Farm Finance and Management Task Force was released, with important recommendations on FCC and Farm Debt Review Boards.

26 February 1991 - The government and the Bank of Canada jointly announced an inflation target policy to reduce inflation expectations and to promote lower interest rates.

11 April 1991 - The *Farm Income Protections Act* (Bill C-98) received Royal Assent after being passed by the House of Commons on 27 March 1991.

SELECTED REFERENCES

Bank of Canada. *Bank of Canada Review.* Ottawa, Various issues, December 1981 - June 1991.

Brinkman, George L. *The Agricultural Finance Problem in Perspective.* University of Guelph, Department of Agricultural Economics and Business, Guelph, August 1986, AEB/86/8.

Canada, House of Commons, Standing Committee on Agriculture. *The $22 Billion Problem: Options for the Financial Restructuring of Farm Debt.* Ottawa, July 1988.

Farm Credit Corporation. *Farm Survey.* Ottawa, 1984.

Farm Credit Corporation. *Farm Survey 1988.* Ottawa, 1988.

Farm Credit Corporation. *Farm Survey 1990.* Ottawa, 1990.

Farm Credit Corporation. *Farm Credit Statistics, 1990.* Ottawa, 1990.

Farm Credit Corporation. *Annual Report 1989-90.* Ottawa, 1990.

Farm Finance and Management Task Force, Report, Agriculture Canada, Communications Branch, Ottawa, 30 June 1990.

Superintendent of Bankruptcy. *Insolvency Bulletin.* Consumer and Corporate Affairs, Ottawa, various issues, October 1981 - December 1990.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Weersink, Alfons and Calum G. Turvey, *A Retrospective Examination of the Financial Crisis in Canadian Agriculture*. University of Guelph, Department of Agricultural Economics and Business, August 1989, Discussion Paper DP89/4.

Bulletin d'actualité **82-11F**

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

Leonard A. Christie
Division des sciences et de la technologie

Le 8 février 1982
Révisé le 14 août 1991

Bibliothèque du Parlement
Library of Parliament

Service de recherche

Le Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, il assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les attachés de recherche peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

N° de cat. YM32-1-82-11-1991-08F

ISBN 0-660-93706-9

N.B. Dans ce document, tout changement d'importance fait depuis la dernière publication est indiqué en **caractère gras**.

THIS DOCUMENT IS ALSO PUBLISHED IN ENGLISH

CANADA
LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

DÉFINITION DU SUJET

Ces dernières années, les taux d'intérêt élevés sur le crédit agricole ont beaucoup nui à la rentabilité et même à la viabilité des exploitations agricoles. À un moment où beaucoup d'exploitants disposaient d'une marge d'autofinancement réduite à cause de la différence entre leurs coûts et le prix des denrées et de la diminution de leur avoir propre (fondé sur la valeur de leurs terres), les paiements d'intérêt sur l'encours de la dette ont été déterminants dans l'augmentation du nombre de faillites, de saisies et de ventes forcées.

Les problèmes causés par les taux d'intérêt élevés ont incité les organismes agricoles et les députés à réclamer des programmes en vue d'aider les agriculteurs en difficultés financières. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont été obligés de mettre en place des programmes d'aide limitée et de réévaluer le système de crédit agricole.

Ces programmes soulèvent trois grandes questions. Premièrement, il convient de déterminer la forme, la portée et la durée de l'aide fournie aux agriculteurs pour compenser le coût du crédit et d'adapter les mesures législatives nécessaires pour permettre à l'exploitant en faillite de prendre le temps de liquider ses biens ou de proposer des arrangements financiers pour le redressement de ses dettes. Enfin à long terme, les établissements de crédit agricole pourraient tenir compte davantage des besoins et des conditions de vie des exploitants agricoles, surtout en leur offrant le crédit nécessaire à un coût acceptable.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

CONTEXTE ET ANALYSE

A. Évolution du problème de l'interaction entre les bénéfices agricoles avant amortissement et les intérêts à payer sur les emprunts

En 1978, peu d'agriculteurs, de chefs d'entreprise et d'analystes prévoyaient qu'à la fin de 1981, les taux d'intérêt des prêts commerciaux à faible risque auraient atteint près de 23 p. 100 par année. Ils présumaient, et l'instabilité des taux d'intérêt de 1980 leur a donné raison, que l'on réussirait d'une manière ou d'une autre à contrer l'inflation et que des taux d'intérêt aussi élevés seraient politiquement indéfendables. Les coûts des exploitants ont augmenté, mais leurs rentrées en espèces se sont aussi considérablement accrues en 1980 et en 1981. De plus, après une décennie d'inflation foncière, la valeur nette de leurs terres avait également beaucoup augmenté. Dans ce contexte, parce qu'ils envisageaient un avenir prospère, de nombreux agriculteurs ont contracté de nouvelles dettes, étant donné que les banques leur prêtaient facilement.

Plusieurs indicateurs du tableau 1 témoignent de l'évolution de la situation. Au printemps de 1981, le coût des investissements agricoles a monté en flèche, et de nombreux agriculteurs se sont rendu compte qu'ils risquaient de ne pas avoir de revenus suffisants pour rembourser leurs emprunts. Cette année-là, le total de leurs dépenses d'exploitation a dépassé de presque 19 p. 100 celui de 1980, tandis que le remboursement des intérêts représentait plus de 19 p. 100 des dépenses d'exploitation. Pendant une bonne partie de l'année 1981, les taux d'intérêt ont de nouveau enregistré une forte hausse, et beaucoup d'agriculteurs qui avaient contracté des emprunts à un taux d'intérêt variable ou qui étaient sur le point de renouveler leurs hypothèques ont dû faire face à des paiements d'intérêt vraiment écrasants. Le paiement des intérêts constitue encore maintenant une dépense importante dans la plupart des provinces, particulièrement en Saskatchewan et en Alberta, où il représente 15 p. 100 du total des dépenses provinciales d'exploitation. Pour le tiers des agriculteurs canadiens qui sont les plus productifs et qui assument pourtant la majeure partie de la dette agricole, le paiement des intérêts représente un pourcentage beaucoup plus important de leurs

TABLEAU I: INDICATEURS ÉCONOMIQUES AGRICOLES[1]

Indicateur	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	4e trim. 1990	1er trim. 1991	2e trim. 1991
Taux préférentiel	9,69	12,90	14,25	19,29	15,81	11,17	12,06	10,58	10,52	9,52	10,83	13,33	14,06	13,25	11,58	10,88
Taux hypothécaire de 5 ans	10,59	11,98	14,32	18,15	17,89	13,29	13,58	12,13	11,21	11,15	11,65	12,06	13,35	12,83	11,67	11,25
Taux sur les prêts à long terme de la SCA	9,50[2]	10,75	13,00	14,00	16,50	12,00[3]	14,4[3]	13,00[3]	11,44[4]	11,53	12,47	12,36	13,31	13,19	12,34	11,78
Indice des prix à la consommation	8,8	9,2	10,2	12,5	10,8	5,8	4,4	4,0	4,1	4,0	4,1	5,0	4,8	4,9	6,4	6,3
Indice des prix des intrants agricoles (taux annuel)	11,7	16,8	9,7	14,3	3,2	1,1	2,6	0	1,8	1,6	2,8	2,9	1,5[7]	.	2,9	.
Indice des prix à la ferme des produits agricoles (taux annuel)	15,0	16,6	8,2	7,9	-1,9	-0,5	5,4	-5,5	-3,9	-1,2	6,1	8,7	-3,8	-5,5	-6,1	-7,9[7]
Paiements d'intérêts agricoles en % des dépenses totales d'exploitation - Canada[5]	11,9	14,4	15,3	19,2	17,5	14,5	14,4	13,5	13,6	13,3	13,3	13,2	13,2	.	.	.
Indice des valeurs foncières agricoles par acre (1981=100)	57,1	70,6	88,9	100,0	99,8	95,3	90,7	84,1	77,7	71,7	70,9	74,4	77,3	.	.	.
Couvillons, A-1 et A-2, 1000 lbs, Toronto, $/100 lb (annuel)	62,87	80,23	80,74	80,00	80,54	78,98	85,38	81,60	83,05	88,89	87,35	88,73	89,06	91,59	90,56	89,90
Porcs, indice 100, Ontario, $/100 lb (annuel)	69,80	64,15	59,08	70,01	83,32	70,75	72,65	68,50	81,57	79,61	63,05	62,90	73,37	71,52	69,85	72,42
Maïs, n° 2 EC, Chatham (Ont.), $/tonne (fin de la campagne agricole)	82,00	107,68	118,92	151,95	114,68	116,54	160,03	136,68	114,72	87,21	93,05	140,24	117,88	99,00	101,84	102,42[7]
Blé, n° 1 DCRP, exporté par la CCB, Thunder Bay, $/tonne (fin de la campagne agricole)	137,20	177,32	215,38	246,62	214,31	204,64	215,21	235,33[6]	249,12	188,72	191,12	247,27	212,99	149,46	154,85	156,22
Cours du change, $ US/$ CAN	0,8770	0,8536	0,8554	0,8340	0,8103	0,8114	0,7723	0,7325	0,7197	0,7541	0,8124	0,8445	0,8572	0,8614	0,8652	0,8705

(1) Moyenne annuelle ou par période, sauf indication contraire. (2) 1er avril, jusqu'à 1982. (3) Moyenne annuelle pour un prêt de 20 ans. (4) Moyenne pour un prêt de 15 ans depuis 1986. (5) Versements de tous ces intérêts avant la réduction des taux. (6) Ste-Soiet-Laurent depuis 1985. Le 18 mars 1985, l'écart entre les ports de Thunder Bay et du Saint-Laurent était de 24,83 $ la tonne. (7) moyenne pour la période d'avril à mai.

Sources: *Revue de la Banque du Canada;* Statistique Canada; Agriculture Canada.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

dépenses totales. En 1990, les intérêts versés par l'ensemble des agriculteurs, après remboursement, ont augmenté d'environ 1,5 p. 100 par rapport à 1989, soit d'un montant de 30,1 millions de dollars. Au cours des quatre dernières années, ces paiements ont fait augmenter la proportion des revenus liquides nets* des agriculteurs, qui a atteint 27,2 p. 100 en 1990.

En 1982, les taux d'intérêt ont un peu baissé, et ils sont restés à 11 p. 100 jusqu'au premier trimestre de 1984. Par la suite, la montée des taux aux États-Unis et l'augmentation du taux d'escompte de la Banque du Canada ont entraîné deux hausses des taux d'intérêt: ils sont montés à 13,5 p. 100 en juillet 1984, et à 13 p. 100 à la mi-février 1986. En mars 1987, le taux préférentiel était retombé à 8,75 p. 100, son niveau le plus bas depuis mars 1978. Après avril 1987, il a connu une progression régulière pour atteindre 10,5 p. 100 le 8 octobre 1987. Cependant, après la crise boursière du 19 octobre 1987, la Banque du Canada a accru les réserves de liquidités des institutions financières et a abaissé le taux d'escompte; le taux préférentiel est tombé à 9,75 p. 100. Le 8 décembre 1988, il était remonté à 12,25 p. 100, avant d'atteindre 13,50 p. 100 du 22 mars 1989 à la mi-février 1990. Le taux préférentiel a atteint 14,75 p. 100 le 20 avril 1990, pour rester à ce niveau jusqu'à la mi-août. Il a ensuite baissé régulièrement pour atteindre 12,75 p. 100 à la fin de décembre 1990, puis 9,75 p. 100 le 9 mai 1991, son niveau le plus bas depuis le premier trimestre de 1988.

Aux États-Unis, le taux préférentiel, resté fixé à 10 p. 100 pendant toute l'année 1990, a fléchi à 9,50 p. 100 en décembre; au 9 mai 1991, il se situait, à 8,50 p. 100.

Le 6 avril 1987, les taux d'intérêt prévus par la *Loi sur le crédit agricole* ont atteint leur niveau le plus bas depuis octobre 1979: le taux exigé pour un prêt de quinze ans ou plus n'était que de 11 p. 100. Cependant, les taux ont été relevés et rabaissés depuis comme l'indique le tableau 1. Depuis le 2 août 1991, les prêts à terme fixe de 5, 10 et 15

---

* Les revenus liquides nets désignent les recettes totales en espèces moins les frais d'exploitation (excluant les paiements d'intérêt et l'amortissement).

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

ans sont de 11,875, 12,25 et 12,25 p. 100 respectivement. Les syndicats agricoles prêtant à 11,875 p. 100 et les hypothèques à risques partagés se situent actuellement à 11,5 p. 100. Ces taux sont supérieurs à ceux du dernier trimestre.

Le revenu agricole net réalisé au Canada en 1990 a accusé un recul de 28,1 p. 100 par rapport au niveau de 1989. Les baisses enregistrées dans six provinces variaient de -0,8 à -70,8 p. 100. Ces provinces sont, par ordre décroissant, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, l'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan. Le revenu net réalisé est ce qui reste pour assurer la subsistance familiale une fois déduits des recettes totales en espèces les dépenses d'exploitation et l'amortissement; il comprend la valeur des produits de l'exploitation qui consomme la famille.

Selon les prévisions établies en milieu d'année par Agriculture Canada, le revenu net réalisé pour l'ensemble des exploitations agricoles canadiennes augmentera de 7,7 p. 100 en 1991 par rapport à 1990, pour se situer à 3,20 milliards de dollars. Il devrait baisser dans deux provinces, à savoir l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Ces prévisions tiennent compte des paiements que les agriculteurs recevront au titre du Régime d'assurance du revenu brut (RARB), du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), du Programme d'indemnisation des producteurs de pommes de terre et d'autres programmes existants. Néanmoins, si l'on ajuste le revenu net réalisé au moyen de l'indice des prix à la consommation pour tenir compte de l'inflation, les niveaux enregistrés dans les Prairies en 1990-1991 sont les plus bas de la dernière décennie. En Ontario, le revenu net réalisé en 1990 et 1991 a gravement chuté pour la troisième fois depuis 1982. On trouvera à la figure 1 une illustration de ces tendances ajustées pour tenir compte de l'inflation en dollars constants de 1991.

Il importe de noter que l'accroissement prévu du revenu net réalisé en 1991, calculé en dollars courants, est dû à l'augmentation des paiements effectués dans le cadre de divers programmes. Sans ces paiements, les recettes devraient être de 5,0 p. 100 inférieures à ce

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

qu'elles étaient en 1990 pour l'ensemble du pays. Elles risquent de baisser dans toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique, voire de chuter de 20 p. 100 ou plus dans trois provinces, à savoir l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan. Par suite de la guerre commerciale que se livrent les États-Unis et la CEE, les producteurs de céréales des Prairies enregistreront les acomptes à la livraison les plus faibles jamais vus en termes réels, soit en tenant compte de l'inflation. En 1991-1992, l'acompte à la livraison pour le blé roux de printemps nº 1 de l'Ouest canadien est de 95 $ la tonne, soit près de 30 p. 100 de moins que l'an dernier.

B. Effets immédiats

1. Faillites

L'augmentation du nombre de faillites agricoles découle en partie de la hausse des taux d'intérêt. Le tableau 2 indique, par type de production, le nombre d'exploitations agricoles qui ont fait faillite de 1979 à 1988. Le nombre des faillites a été faible si l'on considère l'ensemble des exploitations agricoles et des entreprises commerciales. Les faillites agricoles représentaient environ 2,2 p. 100 du total des faillites commerciales en 1979, 3,9 p. 100 en 1989 et 0,8 p. 100 en 1990, soit à peu près 0,1 p. 100 de l'ensemble des exploitations agricoles au Canada et environ 0,5 p. 100 des exploitations agricoles dont les ventes brutes atteignent au moins 50 000 $. Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence car ils ne représentent qu'un aspect des problèmes financiers des agriculteurs.

De 1989 à 1990, on a enregistré 407 faillites, soit une augmentation de 21,9 p. 100 et le niveau le plus élevé depuis 1986. Sur la période de dix ans correspondant à ces statistiques, ce sont les secteurs du bétail et des grandes cultures qui ont subi les plus lourdes pertes, comme en témoignent les données du tableau 2. Si les faillites d'éleveurs ont légèrement diminué, celles des entreprises de grandes cultures ont continué à se multiplier depuis 1986. Les entreprises mixtes de bétail et de grandes cultures arrivent en troisième place parmi les groupes les plus

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

touchés. De janvier 1979 au 30 juin 1991, 4 695 entreprises agricoles ont déclaré faillite.

Au cours de 1990, les faillites au sein des exploitations agricoles de grandes cultures étaient concentrées en Saskatchewan (74,7 p. 100). Les faillites d'éleveurs étaient surtout concentrées au Québec (37,6 p. 100), en Saskatchewan (23,8 p. 100) et en Alberta (11,9 p. 100). Le nombre de faillites enregistrées au cours des deux premiers trimestres de l'année 1991 (Tableau 3) se rapproche des niveaux trimestriels les plus élevés enregistrés en 1984, quand le ratio de couverture de l'intérêt indiqué à la figure 2 était passé par une période de réduction substantielle.

2. Autres indices de problèmes attribuables aux taux d'intérêt élevés dans le secteur agricole

Il est difficile d'évaluer l'ampleur réelle des problèmes économiques qu'éprouvent les exploitations agricoles. Les statistiques relatives aux faillites agricoles ne donnent pas un tableau complet de la situation puisqu'elles ne tiennent pas compte de toutes celles qui se sont déjà produites. Nous ne connaissons pas l'ampleur des saisies, des ventes forcées et des ventes privées. L'Université du Manitoba a pu déterminer que pour chaque agriculteur qui s'est déclaré en faillite dans la province en 1985, environ quatre se sont retirés du secteur en émettant un avis de renonciation et deux par d'autres moyens. La Fédération ontarienne de l'agriculture estime que pour chaque agriculteur qui déclare faillite, on en compte dix qui sont contraints de vendre leur exploitation. De plus, il est difficile de déterminer les problèmes engendrés par les taux d'intérêt élevés et les difficultés que pose le refinancement par rapport à ceux qui découlent d'une mauvaise gestion financière. Par ailleurs, la détresse dans ce secteur est quelque peu estompée par les mesures prises par certains cultivateurs pour renforcer leur trésorerie, pour réduire les risques encourus et pour sauvegarder leur réputation en affaires.

Les arriérés dans le remboursement des prêts sont un signe de difficultés financières. Au 31 mars 1976, 7 p. 100 seulement des 70 354 prêts consentis aux termes de la *Loi sur le crédit agricole* n'étaient pas remboursés au rythme prévu; le total des arriérés de paiement supérieurs à

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

GRAPHIQUE 1

REVENU NET REALISE

ONTARIO, PROVINCES DES PRAIRIES

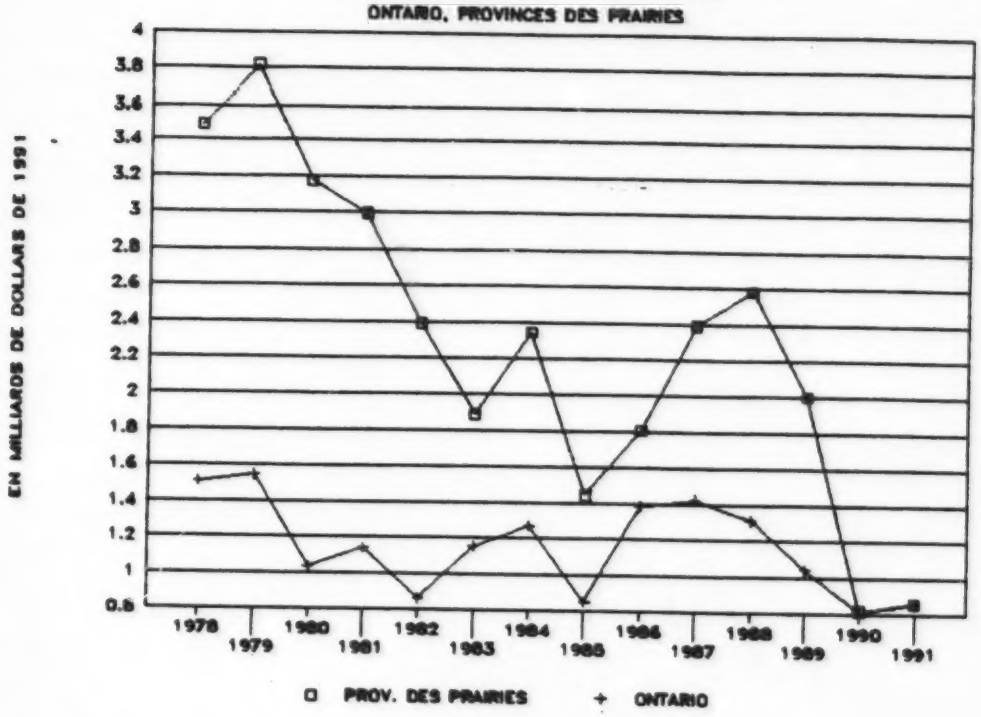

GRAPHIQUE 2

CAPACITE DE SERVICE DE LA DETTE

ONTARIO, PROVINCES DES PRAIRIES

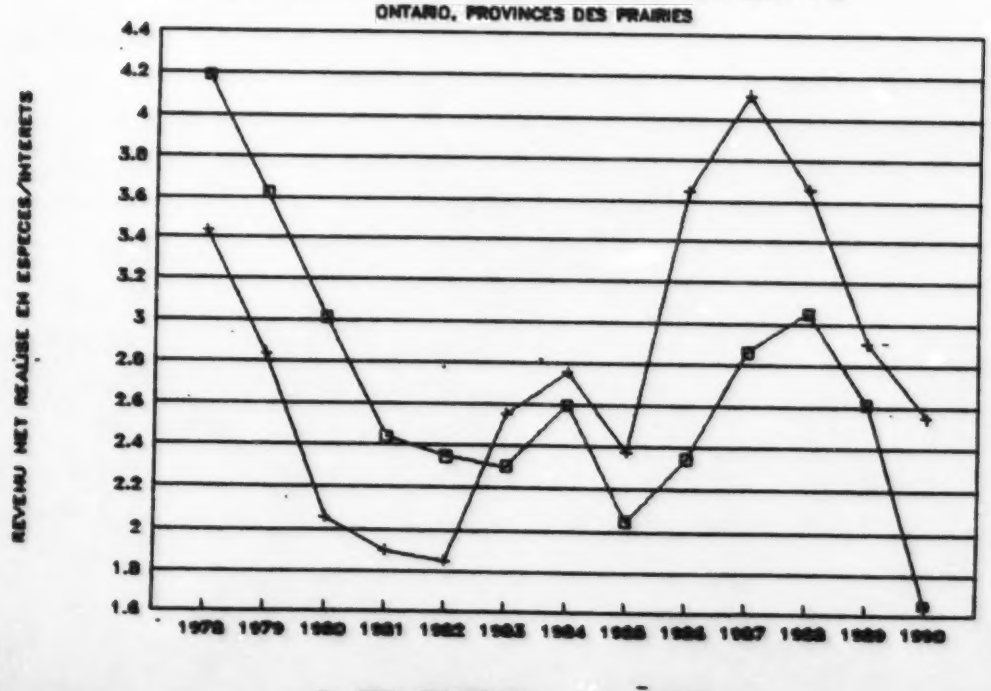

TABLEAU 2: FAILLITES AGRICOLES PAR ANNÉE - 1979 A 1990

Nombre enregistré

Type de production	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989(1)	1990 (1)
Bétail	53	98	126	188	209	239	201	164	82	57	-	-
Grandes cultures	17	44	31	83	132	138	126	115	129	154	155	146
Fruits et légumes	9	8	10	8	23	18	18	19	9	20	14	17
Bétail et grandes cultures	18	31	36	37	62	82	85	75	76	55	54	102
Autres spécialités	28	41	58	94	62	74	78	67	58	39	-	-
TOTAL	125	222	261	410	488	551	508	440	354	325	334	407

(1) La direction des faillites a modifié le système de classification en septembre 1989, en ventilant la comparabilité statistique de certaines catégories d'entreprises agricoles.

Source: Consommation et Corporations Canada, Direction des faillites, Ottawa, janvier 1991.

TABLEAU 3: NOMBRE DE FAILLITES AGRICOLES ENREGISTRÉS CHAQUE TRIMESTRE: 1989- 1991

Type de production	Code CTI (1)	1989 oct. -déc.	1990 jan. mars	1990 avril -juin	1990 juillet -sept.	1990 oct. -déc.	1991 janv. -mars
Bétail	011	22	21	21	21	38	23
Grandes cultures	013 & 014	39	47	37	30	32	43
Fruits et légumes	015	5	2	3	2	10	5
Bétail et grandes cultures	017	17	29	26	27	20	38
Spécialités animales	012	(	3	4	4	12	8
Spécialités horticoles	016	(8	4	5	6	3	9
TOTAL AGRICULTURE	01	91	106	96	90	115	126

(1) Classification type des industries de 1980 qui a été appliquée pour la direction des faillites en septembre 1989.

Source: Consommation et Corporations Canada, Direction des faillites, Ottawa, juillet 1991.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

100 $ représentait 9 562 000 $, ou 6,4 p. 100 du total des sommes dues à la Société du crédit agricole (SCA) au cours des douze mois précédents. À la fin de l'exercice 1984-1985, le pourcentage des arriérés de paiement sur les prêts consentis par la SCA atteignait 15,3 p. 100, alors qu'il représentait 12,4 p. 100 l'année précédente; les sommes dues supérieures à 500 dollars avaient augmenté de 49 p. 100, passant de 107 à 160,3 millions de dollars. Le 31 mars 1989, le pourcentage des comptes en souffrance s'établissait à 15,5 p. 100 (sur 66 913 comptes actifs de la SCA), pour un total de 283,9 millions de dollars. Au 31 mars 1990, 13,6 p. 100 des 63 268 comptes actifs de la SCA accusaient un arriéré cumulatif de 192,7 millions de dollars. Le 31 mars 1991, 12,1 p. 100 des 61 281 comptes accusaient un arriéré de 132,9 millions de dollars. Le 30 juin 1991, 20,9 p. 100 soit 12 802 des 61 312 comptes actifs, accusaient un arriéré totalisant 166,6 millions de dollars par rapport à 22 p. 100, soit 13 927 des 63 370 comptes actifs, et à une somme de 231,4 millions de dollars, à la même date en 1990. Malgré une amélioration des indicateurs financiers, le nombre de propriétés agricoles détenues par la SCA était passé de 825 à la fin de février 1988 à 2 259 au 31 mars 1991. Le 30 juin 1991, le nombre de propriétés agricoles détenues était de 2 310 alors qu'il était de 1 767 il y a un an.

Au 31 décembre 1989, l'encours de la dette agricole, au Canada, totalisait 22,54 milliards de dollars. Exprimé en dollars constants, d'après l'indice synthétique des prix du produit intérieur brut, qui mesure l'évolution du pouvoir d'achat, ce montant était de 5,8 p. 100 inférieur à celui de 1988 et de 17,1 p. 100 inférieur au point culminant de 1986. Le 31 décembre 1990, l'encours de la dette agricole atteignait 23,78 milliards de dollars.

Le pourcentage des prêts utilisés pour la consolidation des dettes est un autre indice des temps économiques difficiles. Le pourcentage combiné des prêts approuvés aux termes de la *Loi sur le Crédit agricole* (LCA) pour refinancer les dettes garanties par une propriété foncière et des autres dettes est passé de 30,6 p. 100 en 1978-1979 à 52,2 p. 100 en 1982-1983. Une fois de plus en 1983-1984, 51,2 p. 100 des 778,9 millions de dollars consentis sous forme de prêts de toutes sortes

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

ont été affectés au remboursement de ces dettes. En 1988-1989, le pourcentage des prêts nouvellement consentis pour le remboursement des dettes garanties par une propriété foncière et des autres dettes a été de 41 p. 100, comparativement à 61,1 p. 100 l'année précédente. Au 31 mars 1991, 42,1 p. 100 des sommes prêtées avaient été refinancées. Au 30 juin 1991, le pourcentage de prêts approuvés aux termes de la LCA pour le refinancement est passé à 46,5 p. 100.

Le rapport entre le revenu net réalisé en espèces* et les intérêts sur les dettes est un indice de la capacité de service de la dette et de l'influence des taux d'intérêt actuels sur les possibilités de remboursement des dettes du secteur agricole. Entre 1973 et 1975, les agriculteurs du Canada avaient un revenu net de 8,24 à 7,63 $ pour chaque dollar d'intérêt à payer. Par la suite, comme les taux d'intérêt et les paiements augmentaient mais que leur revenu restait le même, ce rapport a considérablement baissé. Le revenu net réalisé en espèces par dollar d'intérêt à payer était, pour l'ensemble du Canada, de 3,33 $ en 1979 et il a atteint 3,39 $ en 1988 et 30,2 $ en 1989. Il a toutefois été moins élevé en 1990 dans les provinces de l'Ouest, puisqu'il atteignait 1,36 $ en Saskatchewan et 1,65 $ en Colombie-Britannique, alors qu'il se situait à 2,35$ pour l'ensemble du pays.

D'après le Sondage agricole effectué en 1984 par la Société du crédit agricole, le fardeau financier de certains des agriculteurs canadiens les plus productifs était plus lourd qu'on ne le croyait précédemment. Le tiers des agriculteurs interrogés avaient un avoir propre de 60 p. 100 ou moins et supportaient près de 80 p. 100 des dettes de leur exploitation. Il s'agissait des plus jeunes exploitants agricoles du Canada, et ils assuraient environ la moitié de la production alimentaire du pays. Ces jeunes agriculteurs sont ceux qui souffraient le plus financièrement.

---

* Revenu net réalisé, moins le revenu en espèces avec intérêts; il représente le revenu nécessaire à la subsistance et au remboursement des dettes de l'entreprise agricole, compte tenu de l'amortissement.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Le Sondage agricole de 1988 montre que le tiers des entreprises agricoles ont un avoir propre moyen de 55 p. 100. La situation financière de ces entreprises s'est aggravée dans les Prairies et dans la région de l'Atlantique. Les entreprises de ces régions ayant un petit avoir ont 10 à 17 p. 100 plus de passif par dollar d'actif qu'en 1984; en Saskatchewan, le passif par dollar d'actif s'est accru de 38 p. 100. Ces agriculteurs détiennent environ 75 p. 100 de l'encours de la dette agricole au Canada, soit 16,9 milliards de dollars, et ils connaissent par conséquent les plus grandes difficultés financières. Ils sont les agriculteurs les plus jeunes et les plus productifs au pays, puisqu'ils comptent pour environ 45 p. 100 de toute notre production agricole.

Le Sondage agricole de la SCA effectué en 1990 révèle qu'un tiers des exploitations agricoles, celles exploitées par les agriculteurs les plus jeunes et les plus productifs, comptent pour 80,7 p. 100 de la dette agricole totale, qui est de 17,92 milliards de dollars. Bien que son passif total ait augmenté dans toutes les provinces sauf l'Alberta et la Colombie-Britannique, le passif de ce groupe par rapport à la valeur de l'actif et au montant du revenu agricole a diminué dans toutes les provinces. Il s'ensuit que, à l'échelle nationale, sa situation financière s'est améliorée de 60 p. 100 depuis le dernier sondage. Par contre, ses avoirs et sa part de la dette agricole restent les mêmes qu'en 1983. L'avoir de l'ensemble des agriculteurs s'est amélioré légèrement pour se situer à 82,7 p. 100, pendant que la dette agricole totale subissait une faible baisse.

C. Dans quelle mesure les agriculteurs peuvent-ils résister aux taux d'intérêt élevés?

Nous avons parlé de quelques-uns des effets extrêmes des taux d'intérêt élevés. Évidemment, beaucoup d'exploitations agricoles peuvent être très loin de la faillite et de la saisie, mais en raison des taux d'intérêt élevés et d'autres facteurs, il se peut que leurs investissements leur rapportent beaucoup moins. Dans le cadre d'études récentes (George L. Brinkman, *Les revenus agricoles au Canada*, Conseil économique du Canada, 1981), on a montré que lorsqu'on tient compte des

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

gains en capital, les entreprises agricoles peuvent être aussi rentables que d'autres entreprises de même taille. Les agriculteurs font toutefois remarquer qu'en dépit des avantages immédiats résultant de l'augmentation de la valeur du capital, celle-ci ne produit pas la marge d'autofinancement dont ils ont besoin pour réinvestir dans leur entreprise et financer leurs dépenses courantes.

En outre, il peut se révéler difficile de liquider des biens pour réaliser des gains en capital lorsque la conjoncture économique est mauvaise. Le problème est d'autant plus grave que la valeur des terres a accusé une baisse dans la plupart des provinces de 1982 à 1987, et même en 1988 dans les provinces des Prairies. En conséquence, les agriculteurs ont vu la valeur de leur capital diminuer et leur crédit se restreindre à cause d'une baisse de la part de leurs entreprises qu'ils possèdent en propre.

Un autre problème qu'éprouvent les agriculteurs tient au fait que dans un marché concurrentiel, ils ne déterminent pas leurs prix. Même avec les offices de commercialisation, les agriculteurs ont toujours eu de la difficulté à transférer immédiatement aux consommateurs l'augmentation de leurs coûts, y compris les hausses de leurs frais d'intérêt. L'adaptation aux taux d'intérêt élevés est aussi difficile pour les agriculteurs que pour les autres chefs d'entreprises.

Par contre, il faut reconnaître que les revenus agricoles se sont beaucoup stabilisés ces dernières années et que la prospérité relative des agriculteurs commerciaux les protège contre les coups durs que peuvent infliger les taux d'intérêt élevés. En outre, beaucoup d'exploitations bénéficient de saines méthodes de gestion financière et de planification à long terme. Pourtant, même si l'agriculture est devenue une industrie très capitalistique, tributaire du crédit pour maintenir et améliorer la production, la proportion des capitaux que doivent emprunter les agriculteurs en général n'est pas particulièrement élevée. En 1981, les agriculteurs canadiens possédaient en propre 85 p. 100 de leurs exploitations et, en 1988, ce pourcentage était passé à 80 p. 100. Toutefois, même les agriculteurs habiles dans la gestion de leur exploitation risquent de voir

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

la part de leur exploitation leur appartenant en propre s'éroder en période de difficultés économiques.

D. Prévisions et incidences à long terme

Au cours des dernières années, l'écart entre les taux d'intérêt, à court comme à moyen terme, et le taux d'inflation a fortement augmenté par rapport à ce qu'il était avant 1980. Durant le premier trimestre de 1991, le taux d'intérêt réel calculé d'après le taux préférentiel des banques à charte, était de 5,14 p.100. Au cours du deuxième trimestre, il se trouve à 3,82 p. 100.

La politique de restriction monétaire que pratique la Banque du Canada en vue de stabiliser les prix risque de freiner la tendance à la baisse des taux d'intérêt nominaux. Le budget du 26 février 1991 signale qu'une réduction de l'inflation, plutôt qu'une politique d'expansion monétaire, reste la seule façon de réduire les taux d'intérêt de façon permanente, en ajoutant que "le gouvernement et la Banque du Canada sont résolus à éliminer l'inflation". La politique anti-inflation vise ainsi à réduire la hausse annuelle de l'indice des prix à la consommation à 3 p.100 d'ici à la fin de 1992 et à 2 p. 100 d'ici à la fin de 1995.

À la réunion du conseil d'administration de la Banque du Canada, en février 1991, le gouverneur John Crow a souligné que toute diminution des taux d'intérêt à court terme devrait suivre la réduction des pressions inflationnistes. La réduction des pressions en ce qui concerne les coûts nationaux n'était toujours pas très évidente. Aussi, à la réunion du conseil d'administration, en mars 1991, le gouverneur faisait observer que les opérations effectuées depuis la mi-février par la banque au niveau de la politique monétaire avaient pour but de résister aux pressions spéculatives qui risquaient d'entraîner une baisse excessive des taux d'intérêt à court terme. À la réunion du Fonds monétaire international, la dernière semaine d'avril 1991, le nouveau ministre des Finances, M. Don Mazankowski, a indiqué aux reporters qu'il était important de poursuivre la politique monétaire du gouvernement afin de contenir les pressions inflationnistes et les anticipations. Dans un discours prononcé devant l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières le 17

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

juin 1991, M. Crow a réitéré cette politique et a fait remarquer que l'on continuerait de surveiller les coûts et les prix.

Les difficultés économiques que subit le secteur de l'agriculture peuvent avoir d'importantes répercussions sur le bien-être de bien des citoyens autres que les agriculteurs et leurs familles. Nous avons d'ailleurs pu observer la propagation de problèmes de ce genre dans les industries de la machinerie et des autres fournitures agricoles lorsque les cultivateurs ont été forcés de réduire leurs dépenses et leurs nouveaux investissements. En 1985, les livraisons de machines agricoles enregistrées par les fabricants étaient inférieures de 28,7 p. 100 à leur niveau record de 1981 et s'établissaient à 808,6 millions de dollars, soit leur plus faible valeur depuis 1974. Le nombre moyen d'employés à salaire horaire dans cette industrie avait aussi chuté de 48 p. 100 par rapport à 1981, pour s'établir à environ 5 400 employés. En 1989, la valeur des livraisons a augmenté, s'établissant à 1,135 milliard de dollars. Toutefois, en 1990, elle a baissé de 6,7 p. 100 par rapport à celle de l'année précédente. Quant au nombre d'employés à salaire horaire, il est tombé à 5 200 en janvier 1991, soit 26,8% de moins par rapport à ce qu'il était il y a un an.

E. Quelle est la situation actuelle?

Bien qu'on admette que tous les agriculteurs qui éprouvent des difficultés financières ne peuvent être maintenus en affaires, on ne saurait laisser décimer sans réagir de bons entrepreneurs du secteur agricole. Selon le consensus établi, certains agriculteurs devraient recevoir immédiatement une aide à court terme qui leur permettra de rester en affaires jusqu'à ce qu'on arrête des mesures de crédit agricole à long terme plus efficaces.

Le ministre fédéral de l'Agriculture a suspendu toutes les procédures de saisie prises par la Société du crédit agricole du 5 novembre 1984 au 15 janvier 1985. Depuis cette date, des comités d'appel ont étudié la situation financière des agriculteurs qui font face à une saisie de la SCA et lui ont fait des recommandations. À la mi-septembre 1985, le ministre a décrété un deuxième moratoire à l'égard des procédures de saisie

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

prises par la SCA, en attendant que le gouvernement prenne une décision concernant la *Loi sur l'examen de l'endettement agricole* et qu'il effectue une étude du mandat de la SCA, dont les conclusions n'ont pas été rendues publiques. Un an plus tard, le moratoire était toujours en vigueur, pendant que les Bureaux d'examen de l'endettement agricole et le Programme canadien de réorientation des agriculteurs entraient en activité. Le ministre a alors annoncé la suppression progressive du moratoire, à compter du 1er mai 1987. Les agriculteurs qui font face à une action en recouvrement de dettes de la part de la SCA peuvent s'adresser aux Bureaux d'examen de l'endettement agricole et au Programme canadien de réorientation des agriculteurs. Lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture de 1989, le ministre fédéral a déclaré que l'examen du mandat de la SCA n'était pas encore terminé.

En novembre 1984, la Conférence fédérale-provinciale des ministres et sous-ministres de l'agriculture a recommandé des mesures immédiates afin de prolonger de deux ans le Programme spécial d'aide financière aux agriculteurs de la SCA, de maintenir le programme d'obligations pour la petite entreprise jusqu'en 1989, de modifier la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* de façon à offrir des prêts d'un à cinq ans à taux d'intérêt fixe et d'améliorer l'uniformité des programmes d'avances en espèces pour tous les produits agricoles.

Les ministres ont tracé les grandes lignes d'autres mesures à étudier ultérieurement. Ces mesures consistent en ce qui suit: modifier la *Loi sur le crédit aux syndicats agricoles* de façon que deux agriculteurs puissent obtenir conjointement du crédit pour l'achat de machinerie; encourager les établissements de prêts commerciaux à avoir recours à de nouveaux moyens de crédit (prêts à taux fixe à long terme, hypothèques à taux d'intérêt couru, hypothèques avec participation à la plus-value et hypothèques à risques partagés); étudier la mise au point d'un programme de protection contre les hausses de taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires commerciaux; obtenir de particuliers des garanties de prêts hypothécaires plus élevés à des conditions plus favorables que celles offertes dans les établissements commerciaux; étudier la possibilité de créer une banque

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

contrôlée par des agriculteurs; enfin, encourager l'intervention du Parlement au sujet d'un programme d'obligations agricoles.

Lors de leur conférence de 1989, les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture ont fait savoir qu'ils ne sont pas prêts à mettre en oeuvre une nouvelle politique de crédit agricole. La Fédération canadienne de l'agriculture s'attendait à ce qu'ils prennent des mesures pour donner suite à ses proposition d'abaisser les taux d'intérêt, de mettre sur pied des programmes de financement à l'intention des agriculteurs débutants et de donner un nouveau mandat à la SCA. Au cours des diverses réunions qu'ils ont eues en 1990, les ministres de l'Agriculture se sont concentrés sur les mesures de soutien du revenu dans le secteur des céréales et des oléagineux, notamment sur les programmes de sécurité du revenu et l'allocation d'une aide fédérale provisoire de 450 millions de dollars.

Le financement agricole a fait l'objet de discussions à la Conférence des premiers ministres qui a eu lieu à Halifax en novembre 1985. À la conférence des premiers ministres de novembre 1986, les ministres de l'Agriculture des gouvernements fédéral et provinciaux ont présenté un rapport public sur une stratégie agricole nationale qui décrit les éléments d'un plan d'action à long terme concernant le financement agricole, les risques du marché et d'autres aspects connexes. L'élément clé réside dans le soutien du revenu grâce au Programme spécial canadien pour les grains, qui a permis de verser aux céréaliculteurs un milliard de dollars en 1986-1987 et 1,1 milliard de dollars en 1987-1988, pour compenser la baisse du prix des céréales causée par la guerre des subventions entre les États-Unis et la Communauté économique européenne. Statistique Canada estime qu'en 1989, les agriculteurs canadiens ont reçu 2 973 millions de dollars en paiements directs nets dans le cadre des programmes fédéraux et provinciaux de soutien du revenu, soit 13,2 p. 100 de leurs rentrées totales.

À l'occasion de leur conférence annuelle en août 1988, les premiers ministres provinciaux ont souligné que les taux d'intérêt au Canada avaient récemment atteint des niveaux élevés par rapport au taux

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

d'inflation et aux taux d'intérêt aux États-Unis. Ils ont discuté des répercussions de ces taux élevés sur les coûts des entreprises appartenant au secteur des ressources, sur ceux des petites entreprises et des agriculteurs, ainsi que sur les investissements dans les entreprises et la création d'emplois. Ils ont fait savoir au gouvernement fédéral qu'ils souhaitaient voir les taux d'intérêt élevés. Le taux préférentiel a augmenté de 4,0 p. 100 depuis la réunion de 1988, et l'écart entre les taux préférentiel américain et canadien a atteint 4,75 p. 100. Lors des conférences de 1989 et 1990, les premiers ministres provinciaux se sont de nouveau plaints de taux d'intérêt élevés.

La mise en oeuvre de la *Loi sur la protection du revenu agricole*, notamment du RARB et du CSRN, a été le principal sujet abordé à la réunion des ministres de l'Agriculture en juillet 1991. Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Bill McKnight, a mis l'accent sur le financement partagé du programme sur la compatibilité des accords conclus entre le fédéral et les provinces relativement au RARB et au CSRN et sur la coopération au chapitre de l'analyse des données, de façon à effectuer les paiements dans les meilleurs délais aux termes du RARB. Pour ce qui est des mesures d'aide spéciale (troisième ligne de défense aux termes de l'article 11 de la Loi), qui ne sont pas prévues dans les accords actuels relatifs au RARB et au CSRN, le gouvernement fédéral a accepté d'en assurer le financement cette année tandis que les provinces entreprendront d'autres projets pour aider le secteur à s'adapter.

Depuis le 1er avril 1985, la SCA offre des hypothèques à risques partagés aux cultivateurs admissibles à un prêt de la SCA. La variation annuelle du taux d'intérêt sur l'hypothèque est partagée de façon égale entre l'emprunteur et la SCA. La nouvelle hypothèque protège les emprunteurs contre les augmentations importantes du taux d'intérêt au cours de son terme de six ans, étant donné que l'augmentation est plafonnée à 2,5 p. 100. La limite du prêt est de 350 000 $ s'il n'y a qu'un seul requérant et de 600 000 $ dans les autres cas. Ce type d'hypothèque représente environ 50 p. 100 des prêts approuvés par la SCA.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

La Société du crédit agricole éprouve des difficultés à concilier son rôle de prêteur en dernier recours aux clients à risque élevé avec l'obligation qu'elle a de faire ses frais. Au cours de l'exercice 1987-1988, elle a subi des pertes de fonctionnement de 511,96 millions de dollars et enregistré un déficit de 854,96 millions de dollars, principalement attribuable à des provisions accrues pour les pertes sur prêts et à une "baisse des revenus en intérêts provenant des prêts". Le 11 décembre 1987, un nouveau président, M. James Hewitt, a été nommé en vue de restaurer la viabilité financière de la SCA; un nouveau vice-président, M. Gerald Penney, a également été nommé. Le 15 décembre 1987, le gouvernement fédéral a annoncé des mesures de financement provisoires pour la Société: report du remboursement d'un prêt de 103 millions de dollars arrivant à échéance en janvier 1988; octroi de 100 millions de dollars au titre des pertes de fonctionnement de la SCA; versement de 30 millions de dollars pour permettre à la SCA de participer aux arrangements financiers conclus par l'intermédiaire des bureaux d'examen de l'endettement agricole en 1987-1988, jusqu'à 300 millions de dollars devant être fournis à cette fin au cours des trois prochaines années. Dans son rapport annuel de 1989-1990, la Société indique que sa situation financière s'est raffermie parce qu'elle a réduit ses prêts en arrérage ainsi que le total de ses arrérages, qu'elle a diminué considérablement la perte de ses activités de prêt et qu'elle a beaucoup amélioré la situation de ses avoirs et accru le volume de ses prêts. Dans son dernier plan quiquennal, elle indique qu'elle doit poursuivre sa restructuration financière pour assurer sa viabilité.

La gamme des programmes offerts par les gouvernements provinciaux va des garanties de crédit pour les cultivateurs admissibles et des subventions pour les taux d'intérêt jusqu'à des restrictions (aux termes de la *Farm Land Security Act)* sur les saisies de terres agricoles hypothéquées en Saskatchewan. Le 30 juillet 1986, le gouvernement de l'Ontario a instauré un programme de trois ans coûtant 150 millions de dollars, afin de ramener les taux d'intérêt à 8 p. 100 pour les cultivateurs lourdement endettés dont les capitaux propres représentent de 10 à 75 p. 100 de la valeur de leur exploitation et qui ont une chance raisonnable

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

de s'en tirer. Par l'entremise d'établissements commerciaux de crédit, l'Alberta a lancé en 1987, un programme de prêts agricoles de 2 milliards de dollars, assorti d'un taux d'intérêt fixe de 9 p. 100 pour une période pouvant aller jusqu'à 20 ans, afin de restructurer les dettes existantes n'excédant pas 200 000$ par famille d'agricultures. Le 9 février 1987, le Manitoba a proclamé la *Family Farm Protection Act*, qui prévoit l'intervention d'un médiateur dans les procédures de saisie et les règlements judiciaires. Le gouvernement de l'Ontario a mis sur pied pour l'année 1991, à raison de 50 millions de dollars, un programme de réduction des paiements d'intérêt qui accordera quelque 7 000 subventions agricoles d'une valeur allant jusqu'à 8 000 $ à des propriétaires individuels. Ce programme vise à aider les exploitants à revenu moyen qui ont à payer de lourds intérêts.

Avec l'aide du ministère ontarien de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'Ontario Cattlemen's Association a mis sur pied une coopérative financière dans le comté de Lambton en 1990 pour permettre à ses membres d'obtenir du financement à des taux plus bas. Le ministère garantit 25 p. 100 de la dette si le fonds de fiducie de l'organisme s'épuise. Au cours des six dernières années, 63 coopératives de financement agricole ont été créées en Saskatchewan.

Le 20 juillet 1990, le Groupe de travail sur le financement et la gestion agricoles publiait son premier rapport. Cinq recommandations y sont formulées: 1) élaborer une politique nationale de financement agricole sur le coût et la disponibilité du crédit; 2) déterminer de façon précise le rôle de la Société du crédit agricole (à tout le moins maintenir son rôle actuel); 3) élargir le mandat des Bureaux d'examen de l'endettement agricole; 4) mettre sur pied un programme national de formation, de services et d'information concernant la gestion agricole; 5) élaborer un processus associant les gouvernements fédéral et provinciaux et les producteurs pour faciliter une action rapide à l'égard des recommandations.

En juin 1991, le Groupe de travail sur le financement et la gestion agricoles a publié son rapport final, qui contient des

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

recommandations visant notamment: l'établissement de taux d'intérêt fixes de 20 ans sur les prêts accordés aux agriculteurs avec la possibilité, pour ces derniers, de renégocier leurs prêts en cas de baisse des taux; le lancement d'un programme comportant une aide financière versée pendant tout au plus cinq ans et un prêt hypothécaire privé garanti à l'intention des agriculteurs débutants; la mise en oeuvre d'un programme de location-achat de terres grâce à la modification de la *Loi sur le crédit agricole:* l'élaboration d'un programme national prévoyant des activités de formation en gestion des entreprises agricoles et la prestation de services et de renseignements connexes; et un projet de formation et de perfectionnement à l'intention des familles des agriculteurs -- analogue à un programme prévu dans le cadre de la Planification de l'emploi.

MESURES PARLEMENTAIRES

La politique des taux d'intérêt consentis aux agriculteurs a fait l'objet de vifs débats à la Chambre des communes depuis octobre 1981. Des députés ont fait remarquer que le gouvernement et les institutions financières avaient le devoir d'étudier le bien-fondé d'une aide financière aux agriculteurs tenus de payer des taux d'intérêt élevés et d'assumer des coûts de production importants. À plusieurs reprises, des députés ont demandé que des mesures soient prises pour permettre à la Société du crédit agricole de prêter plus d'argent à des taux raisonnables et d'avoir accès à d'autres sources de financement. Diverses mesures notables sont énumérées à la rubrique chronologique.

Aux termes du budget du 26 février 1986, la Société du crédit agricole a été autorisée à mettre en oeuvre pour une durée de deux ans, à compter du 1er avril 1986, un programme de 700 millions de dollars afin d'offrir des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles. Ce programme devait permettre d'offrir une aide financière à court terme à quelque 5 000 agriculteurs, grâce au refinancement des dettes des clients solvables de la SCA possédant en propre de 20 à 55 p. 100 de leur exploitation. Il tenait compte de l'instabilité du revenu en indexant le capital de la nouvelle hypothèque en fonction des prix variables de

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

produits choisis par l'agriculteur. Le taux d'intérêt était de 6 p. 100 pour dix ans, les paiements étant amortis sur une période de 20 ans. Le programme avait été prolongé jusqu'au 31 mars 1991, mais le budget du 27 avril 1989 y a mis fin pour réduire de 14,5 millions de dollars les dépenses fédérales au cours des deux prochains exercices financiers. En 1991-1992, le ministère de l'Agriculture continuera à rembourser 17,8 millions de dollars à la SCA au titre des taux d'intérêt avantageux consentis dans le cadre de ce programme.

Le 26 juin 1986, la Chambre des communes a adopté la *Loi sur l'examen de l'endettement agricole* (projet de loi C-117) visant à créer dans chaque province un bureau et des comités d'examen de l'endettement agricole, chargés uniquement d'examiner la situation financière des requérants et de faciliter la conclusion d'accords volontaires entre ceux-ci et leurs créanciers au cours d'une suspension des poursuites. Les bureaux sont maintenant ouverts dans les diverses provinces. Au 30 juin 1991, ils avaient reçu, depuis l'instauration du programme, 16 248 demandes de toutes les régions du Canada, dont 5 282 avaient été soumises par des agriculteurs insolvables. À la même date, on avait déjà donné suite à 12 444 demandes, dont 8 354 avaient donné lieu à la conclusion d'arrangements avec les créanciers. Le financement du programme sera prolongé jusqu'au 31 mars 1992.

Le Programme canadien de réorientation des agriculteurs a été lancé le 10 septembre 1986. Ce programme, annoncé dans le budget de février 1986, permet de fournir une aide financière, des conseils en matière d'emploi, une formation, une aide à la réinstallation ainsi que des subventions salariales pour travail indépendant aux personnes qui quittent le secteur de l'agriculture après le 26 février 1986. Il était conçu pour faciliter le passage à un nouvel emploi aux familles qui abandonnent l'agriculture à cause de difficultés financières. Le 30 juin 1991, 4 710 demandes avaient été reçues, dont 3 787 étaient approuvées et 106 à l'étude. Le financement du programme sera prolongé jusqu'au 31 mars 1992.

Dans le rapport qu'il a déposé à la Chambre le 29 juin 1987 sur les coûts des intrants agricoles, le Comité permanent de l'agriculture a recommandé au gouvernement d'ordonner à la SCA d'élaborer de toute

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

urgence sa proposition de financement par actions. Il a aussi recommandé qu'on autorise la SCA à détenir des propriétés foncières pour une période excédant cinq ans et à accorder des baux à long terme avec option de renouvellement ou de rachat de la propriété. Le gouvernement a examiné les avantages éventuels des baux à long terme, mais il a déclaré qu'il n'était pas encore en mesure de prendre une décision au sujet du financement par actions. Il a exhorté le Comité permanent de l'agriculture à examiner à fond les avantages et les inconvénients que ce type de financement présente pour l'agriculture ainsi que sa rentabilité et l'éventuelle participation du secteur privé.

En avril 1988, le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts a publié un rapport intitulé *Le financement de la ferme familiale jusqu'à l'an 2000*, dans lequel il recommandait au gouvernement de maintenir et d'élargir le rôle de médiateur que joue le Bureau d'examen de l'endettement agricole, de conserver à la Société du crédit agricole son rôle de prêteur direct, de fournir des systèmes d'information pour la gestion agricole et de créer un marché secondaire des hypothèques agricoles. Le 20 décembre 1989, le comité mettait à jour les conclusions de son rapport et réaffirmait ses précédentes recommandations concernant le mandat de la société du crédit agricole. Par ailleurs, il recommandait l'examen et la reconduction du programme d'examen de l'endettement et du programme canadien de réorientation des agricultures. Le comité recommandait également l'institution d'un programme de secours pour compenser les pertes de revenus.

Le 28 juillet 1988, le Comité permanent de l'agriculture a déposé son rapport intitulé *Le problème de 22 milliards de dollars: solutions possibles de restructuration de la dette agricole*. Il y proposait notamment que la SCA assume des fonctions commerciales tout en étant responsable de la politique dans le domaine des prêts agricoles et qu'elle sont remboursée pour cette dernière responsabilité. Il recommandait aussi qu'on autorise la SCA à détenir des propriétés agricoles au-delà d'une période de cinq ans de façon qu'elle puisse signer des baux à long terme et participer à des accords de crédit-bail. Le Comité a aussi conseillé au gouvernement de faire savoir qu'il appuiera la mise en place,

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

par le secteur privé, d'un financement par actions. Des programmes innovateurs concernant des prêts hypothécaires avec participation à la plus-value, des prêts hypothécaires à taux variables et un régime de stabilisation des frais d'intérêt figurent aussi au nombre des recommandations. En ce qui concerne les bureaux fédéraux d'examen de l'endettement agricole, le Comité recommande notamment l'adoption de lignes directrices plus uniformes et équitables relativement à la viabilité des exploitations et à la restructuration de la dette, ainsi que la préparation, à l'intention des agriculteurs, d'un rapport exposant les recommandations du bureau lorsque aucune entente n'est conclue avec les créanciers.

Le 9 mai 1991, le Comité permanent de l'agriculture a déposé un rapport intitulé "Situation de la dette agricole - 1991". Il est noté dans ce rapport, fondé sur le sondage effectué par la SCA en 1990, que l'encours total de la dette agricole de 22,2 milliards de dollars au 1er janvier 1990 n'est que légèrement inférieur au sommet qu'il avait atteint en 1987 et que la dette moyenne par agriculteur a augmenté dans toutes les provinces sauf en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba. La dette excédentaire, de 4,88 milliards de dollars, est demeurée pratiquement stable depuis 1987 -- le montant de la dette agricole nationale considéré comme remboursable étant évalué à 78 p. 100. Quelque 19 p. 100 des agriculteurs au Canada peuvent difficilement rembourser leur dette et 10,6 p. 100 ont de sérieux problèmes à ce niveau. L'évolution possible de la dette agricole et le pourcentage des exploitations par catégorie de risque sont examinés à l'aide de cinq séries de prévisions de la situation financière en 1992. Ce rapport ne contient pas de recommandations.

CHRONOLOGIE

18 juillet 1959 - La *Loi sur le crédit agricole*, destinée à "ouvrir aux agriculteurs un crédit hypothécaire à long terme", reçoit la sanction royale; elle crée la Société du crédit agricole. La loi prévoit que la Société peut prêter jusqu'à 25 fois son capital.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

septembre 1975 - La Banque du Canada met l'accent sur la lutte contre l'inflation en réduisant la croissance monétaire. En novembre, le gouverneur de la Banque annonce que l'objectif est une croissance de M1 (M1 signifiant les devises en circulation plus les dépôts à vue dans les banques à charte).

10 mars 1980 - Pour faire face à l'instabilité des taux d'intérêt à court terme, la Banque du Canada adopte un taux flottant qui sera établi toutes les semaines à 0,25 p. 100 au-dessus du taux moyen de rendement des bons du Trésor de 91 jours adjugés le jeudi.

décembre 1980 - Les taux préférentiels aux États-Unis et au Canada atteignent 21,5 p. 100 et 18,25 p. 100 respectivement.

1er avril 1981 - En dépit des appels à la modération des représentants du secteur agricole, la Société du crédit agricole porte son taux à 14 p. 100, conformément à sa politique qui consiste à refléter la moyenne des six mois précédents des taux de rendement des obligations à long terme de l'État.

26 août 1981 - Le taux d'escompte au Canada atteint un sommet sans précédent de 21,3 p. 100. Le taux préférentiel des banques à charte sur les prêts commerciaux est de 22,75 p. 100.

octobre 1981 - La Société du crédit agricole porte son taux d'intérêt à 16,75 p. 100.

12 novembre 1981 - Le budget fédéral prévoit une somme de 50 millions de dollars pour l'octroi, par l'intermédiaire de la SCA, de prêts au taux de 11,75 p. 100 aux agriculteurs ayant du mal à faire face aux actuels taux d'intérêt élevés. Des obligations pour petites entreprises sont accordées aux agriculteurs.

30 mars 1982 - Le projet de loi C-88, *Loi concernant les prêts agricoles*, est adopté par la Chambre des communes. Cette loi prévoit une réduction des intérêts et relève le plafond des prêts octroyés aux agriculteurs. Le capital de la SCA est porté à 225 millions de dollars et la Société est autorisée à se procurer des fonds sur les marchés financiers.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

28 juin 1982 - Dans son nouveau budget, le gouvernement fédéral consacre 100 millions de dollars de plus pour le Programme spécial d'aide financier à l'agriculture, destiné aux agriculteurs en difficulté financière, ce qui permet à la SCA de consentir plus de prêts et de prolonger la durée du programme de réduction des taux d'intérêt.

29 novembre 1982 - La Banque du Canada abandonne son objectif monétaire de M1.

16 décembre 1982 - Le projet de loi C-134, Loi n° 2 sur les prêts agricoles bonifiés, reçoit la sanction royale.

16 mars 1983 - Deuxième lecture et renvoi à un Comité du projet de loi C-653, qui reste en plan à l'ajournement de la session.

22 août 1983 - Le rajustement semestriel du taux d'intérêt sur les prêts consentis par la SCA est annulé. Des rajustements périodiques, fondés sur les taux des sociétés d'État et les coûts d'emprunt de la SCA, se feront par décret.

9 mai 1984 - Le projet de loi C-17, *Loi concernant la faillite et l'insolvabilité,* est lu pour la deuxième fois et déféré au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Il reste en plan à la dissolution de la 32e législature.

mars 1985 - Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques examine le document de travail intitulé *Questions fiscales dans l'agriculture* et fait des recommandations concernant la réduction de certains prêts par la SCA, ainsi que la conception et la mise en oeuvre d'un programme d'obligations agricoles.

1er avril 1985 - La Société du crédit agricole lance les hypothèques à risques partagés.

23 mai 1985 - Le budget fédéral met en place un exemption unique de 500 000 $ pour tout gain sur le capital provenant de la vente de biens agricoles et étend aux agriculteurs l'accès au Programme d'obligations des petites entreprises.

28 juin 1985 - La durée d'application de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* est prolongée du 1er juillet 1985 au 30 décembre 1986.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

10 juillet 1985 - Le ministre fédéral de l'Agriculture, l'honorable John Wise, annonce que la Société du crédit agricole fera une étude exhaustive de son rôle et de son mandat et qu'elle en présentera les conclusions à la fin de septembre. Les conclusions de cette étude n'ont pas encore été rendues publiques.

1er avril 1986 - La Société du crédit agricole commence à offrir des hypothèques basées sur les prix des produits agricoles à un taux d'intérêt de 6 p. 100.

26 juin 1986 - Le projet de loi C-117, *Loi sur l'examen de l'endettement agricole*, est adopté par la Chambre des communes.

10 septembre 1986 - Lancement du Programme canadien de réorientation des agriculteurs.

18 décembre 1986 - Le projet de loi C-31 est adopté pour prolonger la durée d'application de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* jusqu'au 30 juin 1987.

1er mai 1987 - Début de la levée progressive du moratoire de la SCA sur les saisies.

30 juin 1987 - Le projet de loi C-78, *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*, est adopté par la Chambre des Communes en vue d'augmenter la limite des emprunts à 250 000 $ à un taux d'intérêt établi et d'élargir le champ d'application de la Loi.

11 et 14 décembre 1987 - Nomination d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président à la Société du crédit agricole.

15 décembre 1987 - Le gouvernement fédéral accorde un financement provisoire à la Société du crédit agricole pour l'aider à surmonter ses problèmes financiers.

31 mars 1989 - Le budget du 27 avril met fin au programme de prêts basés sur les prix des denrées agricoles.

20 juillet 1990 - Le Groupe de travail sur le financement et la gestion agricoles publie son premier rapport; il y formule d'importantes recommandations sur la Société du crédit agricole et les Bureaux d'examen de l'endettement agricole.

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

26 février 1991 - Le gouvernement et la Banque du Canada annoncent conjointement une politique déflationniste visant à réduire les attentes au sujet de la montée inflationniste à encourager une baisse des taux d'intérêt.

11 avril 1991 - La *Loi sur la protection du revenu agricole* (projet de loi C.98) reçoit la Sanction royale après avoir été adoptée par la Chambre des communes le 27 mars 1991.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Banque du Canada. *Revue de la Banque du Canada.* Ottawa, numéros divers, décembre 1981 à avril 1991.

Brinkman, George L. *The Agricultural Finance Problem in Perspective.* Guelph, University of Guelph, Department of Agricultural Economics and Business, août 1986, AEB/86/8.

Canada, Chambre des communes, Comité permanent de l'agriculture. *Le problème de 22 milliards de dollars: solutions possibles de restructuration de la dette agricole.* Ottawa, juillet 1988.

Groupe de travail sur le financement et la gestion agricoles. *Rapport.* Agriculture Canada, Groupe Communications, Ottawa, 30 juin 1990.

Société du crédit agricole. *Rapport annuel 1989-1990.* Ottawa, 1990.

Société du crédit agricole. *Sondage agricole.* Ottawa, 1984.

Société de crédit agricole. *Sondage agricole 1988.* Ottawa, 1988.

Société de crédit agricole. *Sondage agricole 1990.* Ottawa, 1990.

Société du crédit agricole. *Statistiques du crédit agricole, 1990.* Ottawa, 1990.

Surintendant des faillites. *Bulletin sur l'insolvabilité.* Ottawa, Consommation et Corporations Canada, numéros divers, octobre 1981 à décembre 1990.

Weersink, Alfons and Calum G. Turvey. *A Retrospective Examination of the Financial Crisis in Canadian Agriculture.* Guelph, University of Guelph, Department of Agricultural Economics and Business, août 1989, document de travail DP89/4.